

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1267

28 avril 2016

### SOMMAIRE

9 Realestates S.A. ....	60778	MFC S.C.S. ....	60802
Association de la Police Luxembourgeoise ...	60774	Netfen S.A. ....	60770
Beihold Investments S.à r.l. ....	60778	OPM Besitz und Verwaltungsaktiengesell-	
BelGerAs ....	60773	schaft ....	60810
BioPharma Secured Investments II ....	60773	Outlet Ochtrup Holdings S.à r.l. ....	60806
CLC Consulting S.à r.l. ....	60814	Per Europe S.à r.l. ....	60777
Clinique Irmine ....	60809	PMD FINANCE S.à r.l. ....	60779
CommsCo Holding S.A. Luxembourg ....	60813	Pulsion S.A. ....	60788
CSC Pharmaceuticals S.A. ....	60775	Sailore Management S.A. ....	60776
Dimex Lux ....	60771	Silux R.E. S.à r.l. ....	60791
DLJ Mojito Luxco 2 S.C.A. ....	60776	Sodib S.A. ....	60776
Dobby ....	60775	Sofimen S.A. ....	60776
HNM S.A. ....	60775	Taxvalued Management S.à r.l. ....	60779
Irmine ....	60809	Tekneco International Holding S.A. ....	60778
JBS Aspelt S.à r.l. ....	60773	TriGranit Holding S.à r.l. ....	60776
JBS Mersch S.à r.l. ....	60772	Tukago Commodities S.à r.l. ....	60776
Jost Group S.A. ....	60772	Valad Luxembourg S.A. ....	60777
KanAm Grund Excio S.à r.l. ....	60770	V.I.P. Golf International S.A. ....	60778
KanAm Grund Extimus S.à r.l. ....	60770	Walker Property Holdings ....	60777
KanAm Grund Vitrum S.à r.l. ....	60772	Walnut Investments S.à r.l. ....	60778
K Participation S.à r.l. ....	60771	Watch Luxco S.à r.l. ....	60795
La Saisiaz Property S.A. ....	60779	Waypoint Leasing (Luxembourg) S.à r.l. ....	60777
Meier Investments S.A. ....	60799	Woodie S.à r.l. ....	60777

**KanAm Grund Excio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 16.012.395,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 181.684.

—  
EXTRAIT

Il résulte de résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société le 12 février 2016 que M. Frank REICHERT a été révoqué de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé au 12 février 2016 par les gérants suivants:

- M. Siegmund SCHNADT-GROLLMISCH, gérant;
- M. Denis KLEUTERS, gérant;
- Mme. Susanne JAKOB, gérant;
- M. Hans-Joachim KLEINERT, gérant; et
- M. Olivier CATUSSE, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 février 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016068777/19.

(160031884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

---

**KanAm Grund Extimus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 17.512.395,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 181.683.

—  
EXTRAIT

Il résulte de résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société le 12 février 2016 que M. Frank REICHERT a été révoqué de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé au 12 février 2016 par les gérants suivants:

- M. Siegmund SCHNADT-GROLLMISCH, gérant;
- M. Denis KLEUTERS, gérant;
- Mme. Susanne JAKOB, gérant;
- M. Hans-Joachim KLEINERT, gérant; et
- M. Olivier CATUSSE, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 février 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016068778/19.

(160031886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

---

**Netfen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 200.854.

*Extrait des résolutions de l'administrateur unique en date du 22 décembre 2015*

En date du 22 décembre 2015, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et par les statuts, l'administrateur unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. de procéder au transfert du siège social de la société vers l'adresse suivante: 7 rue Guillaume J. Kroll à L-1882 Luxembourg.

2. de rendre ce transfert effectif à compter de la date de la présente résolution.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2016.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016068882/16.

(160031854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

---

**Dimex Lux, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-3841 Schifflange, Dumontshaff.

R.C.S. Luxembourg B 204.016.

---

**OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE**

*Extrait du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 11 février 2016*

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée du 11 février 2016

Le 11 février 2016 à 08h00 l'associé unique de la société DIMEX LORRAINE, Monsieur Antoine MADAU précise l'ordre du jour:

- Ouverture d'une succursale de la société DIMEX LORRAINE au Luxembourg.

L'associé unique prend alors la décision suivante:

Ouvrir une succursale de la société DIMEX LORRAINE, dont le siège social se situe Rue Saint Vincent, ZA Saint Vincent, 57140 WOIPPY et inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Metz (France) sous le numéro de SIREN 410 254 239 et dont le gérant unique est Monsieur Antoine MADAU né le 12 juillet 1964 à Marange Silvange (France), de nationalité française et demeurant 10 rue de la Marseillaise, 57300 Hagondange (France) comme suit:

Dénomination de la succursale: DIMEX LUX

Forme juridique: SARL

Siège social de la succursale: Dumontshaff, L.3841 SCHIFFLANGE à Luxembourg.

Activités de la succursale: Achat et vente de matériaux utilisés dans le bâtiment, d'outillages et fournitures industriels ainsi que le levage et le façonnage de finitions.

Date de création: 11 février 2016.

Représentant permanent pour l'activité de la succursale: Monsieur Antoine MADAU, né le 12 juillet 1964 à Marange Silvange (France), de nationalité française et demeurant 10 rue de la Marseillaise, 57300 Hagondange (France) en qualité de gérant, nommé le 11 février 2016 et pour une durée indéterminée.

Organe de gestion: conseil de gérance.

Fonction: gérant

Pouvoir de signature: Le gérant aura tout pouvoir de signature seul pour engager la succursale.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la séance est levée à 08h30, le 11 février 2016

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016068623/32.

(160031491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

---

**K Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 135.643.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 4 février 2016, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée

K PARTICIPATION SARL, dont le siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, a été dénoncé en date du 8 juillet 2010.

Ce même jugement a dit que les frais sont à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Carmen RIMONDINI

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2016068773/17.

(160031976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

---

**JBS Mersch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.004,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 202.321.

Il résulte d'une notification de l'associé unique de la Société, JBS Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante au Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202.366, qu'en date du 24 décembre 2015, l'associé unique de la Société a transféré les parts qu'il détient dans la Société à JBS Meat UK Ltd, une société à responsabilité limitée (limited company) constituée et existante au Royaume-Uni, ayant son siège social au c/o Kitchen Range Foods, Kingfisher Way, Huntingdon, Cambridgeshire PE29 6FJ, Royaume-Uni, et enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro 09917620.

A compter du 24 décembre 2015, JBS Meat UK Ltd détient les 20.004 parts de la Société et devient donc associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

La Société

Signature

Référence de publication: 2016068765/21.

(160031568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

---

**KanAm Grund Vitrum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 40.012.395,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 181.710.

EXTRAIT

Il résulte de résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société le 12 février 2016 que M. Frank REICHERT a été révoqué de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé au 12 février 2016 par les gérants suivants:

- M. Siegmund SCHNADT-GROLLMISCH, gérant;
- M. Denis KLEUTERS, gérant;
- Mme. Susanne JAKOB, gérant;
- M. Hans-Joachim KLEINERT, gérant; et
- M. Olivier CATUSSE, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 février 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016068779/19.

(160031889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

---

**Jost Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 1, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 99.394.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 16 novembre 2015 au siège social de la société*

4. Renouvellement du mandat de Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Réviseur d'entreprises de la société à responsabilité limitée VPC Luxembourg établie à L-9999 WEMPERHARDT, Op der Haart n° 4a, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B172.513 et elle-même représentée par Monsieur Jean-Louis PRIGNON, Réviseur d'entreprises qui a accepté.

Ce mandat est renouvelé pour une durée de un an expirant à l'assemblée générale à tenir en 2016 et relative à la clôture des comptes au 31/12/2015. Dans le cadre de ce renouvellement de mandat, la Sàrl VPC est également chargée du contrôle des comptes consolidés.

R. JOST / Ch. RAVIGNAT

*Président / Secrétaire*

Référence de publication: 2016068754/18.

(160031280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

**JBS Aspelt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 202.149.

Suite au transfert, le 24 décembre 2015, de la totalité des parts sociales de la Société à JBS USA, LLC, constituée et existant sous les lois de l'Etat du Delaware (États-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, County of New Castle, Wilmington, Delaware 19808, et enregistrée par le Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 3530249, devenue JBS USA Lux S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 203.443, le capital social de la Société est désormais détenu comme suit:

JBS USA Lux S.A.: ..... 20.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

La Société

Signature

Référence de publication: 2016068759/20.

(160031567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

**BelGerAs, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 124.145.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 25 janvier 2016*

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats d'administrateur de:

- Madame Sylviane COURTOIS, administrateur, demeurant à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt;
- Monsieur Kai-Uwe KESSEL, administrateur, demeurant à B-3061 Bertem, 22, Slagberg;
- Madame Bärbel KESSEL, administrateur, demeurant à B-3061 Bertem, 22, Slagberg.

L'assemblée ne renouvelle pas le mandat de commissaire aux comptes de FIDUO et nomme comme nouveau commissaire aux comptes AUDITEURS ASSOCIES, société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B93937.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2016068534/20.

(160031318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

**BioPharma Secured Investments II, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 157.826.

*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 29 Janvier 2016*

1. Monsieur Davy Toussaint a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 21 octobre 2015.
2. Monsieur David Catala a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 29 janvier 2016.

3. Madame Lynch Roisin, administrateur de sociétés, née à Cork, Irlande, le 28 septembre 1984, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugene Ruppert, a été nommée comme gérante pour une dure indéterminée avec effet au 29 janvier 2016.

4. Madame Baguilat Tolentino Myla, administrateur de sociétés, née à Kiangan Ifugao, Philippines, le 15 Juin 1980, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugene Ruppert, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée avec effet au 29 Janvier 2016.

Pour extrait sincère et conforme  
Intertrust (Luxembourg) S.à. r.l.  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2016068535/20.

(160031667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

---

**Association de la Police Luxembourgeoise, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2957 Luxembourg, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg F 10.602.

Objet: Modification des articles 1<sup>er</sup>, 2, 4 et 6 des statuts de l'ASPOL.

Conformément à l'article 15 et 24 d) des statuts de l'ASPOL A.s.b.l., qui stipulent:

**Art. 15.** «Les signatures de deux membres du comité, dont l'un doit être le président, vice-président ou bien le secrétaire général, engagent valablement l'association envers les tiers.»

**Art. 24.** «L'assemblée générale:

d. modifie les statuts suivant les modalités prévues par la loi;»

L'assemblée générale du 18 février 2016 a décidé à la majorité absolue de modifier les articles 1<sup>er</sup>, 2, 4 et 6 des statuts de l'ASPOL A.s.b.l.

L'article 1<sup>er</sup> prend la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** «Il est fondé à Luxembourg une association sans but lucratif des cadres Policiers et civils de la Police Grand-Ducale tel que prévu par la loi.»

L'article 2 prend la teneur suivante:

**Art. 2.** «L'association porte le nom de l'ASSOCIATION DE LA POLICE LUXEMBOURGEOISE (ASPOL). Sa durée est illimitée. Elle a son siège à Luxembourg.»

L'article 4 prend la teneur suivante:

**Art. 4.** «Sans préjudice des dispositions de l'art. 3, l'ASPOL peut s'associer avec ou s'affilier à d'autres organisations, associations, syndicats dont l'objet consiste à défendre les intérêts du personnel et de la profession.»

L'article 6 prend la teneur suivante:

**Art. 6.** «L'association se compose de:

a) membres effectifs

1. membres actifs du personnel Policier et civil de la Police Grand-Ducale, y compris les stagiaires et ceux qui bénéficient d'une période de congé sans traitement;

2. fonctionnaires du personnel Policier et civil de la Police Grand-Ducale ayant obtenu leur démission honorable de leurs fonctions et qui ont fait partie du corps de la Police; Police Grand-Ducale ou de la Gendarmerie Grand-Ducale;

3. les épouses et époux des membres effectifs décédés;

b) membres du comité

les membres désirant postuler pour un poste au sein du comité doivent figurer comme personnel Policier ou civil actif ou retraité au sein de la Police Grand-Ducale.

Le comité pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à d'autres membres actifs. En outre, il pourra s'adjoindre, avec voix consultative, toute personne susceptible de rendre des services à l'association et de se réunir avec les Conseils d'Administration, d'autres associations et syndicats similaires pour des questions d'intérêt commun.»

Les modifications subséquentes seront signalées au registre de commerce et des sociétés par simple dépôt.

Luxembourg, le 19 février 2016.

Référence de publication: 2016068522/40.

(160031644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

---

**Dobby, Société Anonyme.**

Siège social: L-2336 Luxembourg, 6, Montée Pilate.  
R.C.S. Luxembourg B 155.721.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 16 septembre 2015*

*Administrateurs:*

Les actionnaires acceptent la démission de M. Ronald Weber de son poste d'administrateur.

Les actionnaires nomment en remplacement M. Ralph Bourgnon, expert-comptable, né le 23 juin 1975 à Basel (Suisse), demeurant professionnellement à 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2020.

Les mandats d'administrateur de Monsieur Romain Bontemps et Madame Christiane Rhein sont renouvelés pour une durée de six ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2020.

*Commissaire aux comptes:*

Le mandat du Commissaire de la société, Compliance & Control, 6 place de Nancy, Luxembourg, est renouvelé pour une durée de six ans, son mandat prendra fin lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2016.

*Pour la société*

Référence de publication: 2016068626/21.

(160031718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

---

**HNM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 140.541.

—  
L'actionnaire unique de la Société a décidé, par résolutions écrites du 11 février 2016, de prendre acte de la démission datée du 9 février 2016 de Madame Izate ZEYMOUSSI, née le 7 avril 1981 à Creil, en France, de ses fonctions d'administrateur de la Société, et de nommer Maître Walther SCHELP, Avocat à la Cour, né le 28 juillet 1965 à Kaiserslautern, en Allemagne, résidant professionnellement au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société.

En outre, veuillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Gabor KACSÓH et Maître Philippe ONIMUS, est située, à partir du 29 septembre 2015, au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2016.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016068714/17.

(160031249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

---

**CSC Pharmaceuticals S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 84.149.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 18 décembre 2015*

Le mandat des administrateurs Monsieur Alberto CAPPONI, Monsieur Gianluigi Maria FROZZI (administrateur et administrateur délégué), Monsieur Gustave STOFFEL et Monsieur Jean-Marie BETTINGER ainsi que le mandat du réviseur d'entreprises agréée ERNST & YOUNG S.A. ont été renouveler.

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 15 février 2016.

*Pour: CSC PHARMACEUTICALS S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2016068605/17.

(160031613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

---

**TriGranit Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 191.492.

Les statuts coordonnés au 09/02/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/02/2016.

Me Cosita Delvaux

*Notaire*

Référence de publication: 2016069031/12.

(160031394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

---

**DLJ Mojito Luxco 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 141.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016080741/9.

(160047199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

---

**Tukago Commodities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 164.686.

Der Jahresabschluss vom 23. Dezember 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016081090/9.

(160046739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

---

**Sofimen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.  
R.C.S. Luxembourg B 37.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016081071/9.

(160046801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

---

**Sodib S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 147.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016081069/9.

(160046702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

---

**Sailore Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 139.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016081054/9.

(160047142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

---

**Per Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 181.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016080998/9.

(160047097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

---

**Woodie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 512.499,50.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 153.002.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2016081124/12.

(160047220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

---

**Waypoint Leasing (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 177.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2016.

Référence de publication: 2016081119/10.

(160046850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

---

**Walker Property Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 169.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016081116/10.

(160047255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

---

**Valad Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 118.614.

Le bilan de la société au 30/06/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016081114/12.

(160047005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

---

**9 Realestates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 134.322.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2016.

Référence de publication: 2016081147/10.

(160047351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

---

**Beihold Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.389.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Beihold Investments S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016083303/11.

(160045923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

---

**Walnut Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 173.308.

—  
Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016081126/10.

(160046979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

---

**V.I.P. Golf International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 33.383.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2016.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2016081110/11.

(160046755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

---

**Tekneco International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 49.495.

—  
Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016081093/10.

(160047360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

---

**Taxvalued Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 34, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 133.875.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Taxvalued Management S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2016081091/12.

(160046797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

**La Saisiaz Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1263 Luxembourg, 1, rue Aristide Briand.

R.C.S. Luxembourg B 149.049.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée ordinaire tenue extraordinairement à Luxembourg le 2 février 2016*

L'Assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée générale accepte la démission de:

\* Kohnen & Associés, ayant son siège social, 62, Avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 114.190 avec effet immédiat.

De sa fonction de commissaire aux comptes.

- L'Assemblée générale décide de nommer:

AUDIT & CONSULTING Services S.à.r.l., immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B151342, ayant son siège social au 9-11, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg avec effet immédiat.

Aux fonctions de commissaire aux comptes en vue d'auditer les comptes de l'exercice 2015, et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Février 2016.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2016068806/22.

(160031714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

**PMD FINANCE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 314.360,00.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 201.328.

In the year two thousand and sixteen, the twenty-eighth day of January before us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of PMD FINANCE S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 201.328, and having a share capital of EUR 210,500.- (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 4 November 2015, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 133 on 18 January 2016. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on 27 January 2016, in the course of being published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

1. Chess Peak Limited, a company incorporated and registered in the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Island, registered with the Company Register of the British Virgin Islands under number 1877392, (hereafter Shareholder 1);

here represented by Peggy Simon, employee, with professional address at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal;

2. Focussed Portfolios Limited, a company incorporated and registered in the Isle of Man, having its registered office at 12-14 Finch Road, Douglas, Isle of Man IM1 2PT, registered with the Company Register of Isle of Man under number 012237V, (hereafter Shareholder 2);

here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal;

3. Juan Pazos of Calle de la Noguera, 27, 08860 Castelldefels, Barcelona, Spain (hereafter Shareholder 3);

here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal;

4. LJ Capital (IOM) Hadley Limited, a company incorporated and registered in the Isle of Man, having its registered office at Commerce House, 1 Bowring Road, Ramsey, Isle of Man IM8 2LQ, registered with the Company Register of Isle of Man under number 012684V (hereafter Shareholder 4);

here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal;

5. Kuranza Trade Inc., a company incorporated and registered in Panama, having its registered office at Avenida Samuel Lewis & Calle Gerardo, Ortega, Edificio Banco Central, 5to Piso, Panama, registered with the Company Register of Panama under number 6551, (hereafter Shareholder 5), and;

here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal.

6. Ardstone Capital Limited, a company incorporated and registered in Ireland, having its registered office at 48 Fitzwilliam Square, Dublin 2, Ireland, registered with the Company Register of Ireland under number 401098 (hereafter Shareholder 6, together with Shareholder 5, Shareholder 4, Shareholder 3, Shareholder 2, and Shareholder 1 the Shareholders);

here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I. The Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1) Waiver of convening notices.

2) Increase of the share capital of the Company by an amount up to one hundred seventeen thousand Euro (EUR 117,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of two hundred ten thousand five hundred Euro (EUR 210,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) class A shares twenty-two thousand (22,000) class B shares; twenty-two thousand (22,000) class C shares; twenty-two thousand (22,000) class D shares; twenty-two thousand (22,000) class E shares; twenty-two thousand (22,000) class F shares; twenty-two thousand (22,000) class G shares; twenty-two thousand (22,000) class H shares; twenty-two thousand (22,000) class I shares and twenty-two thousand (22,000) class J shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each up to three hundred twenty-seven thousand five hundred Euro (EUR 327,500.-) represented by up to twelve thousand five hundred (12,500) class A shares thirty-five thousand (35,000) class B shares; thirty-five thousand (35,000) class C shares; thirty-five thousand (35,000) class D shares; thirty-five thousand (35,000) class E shares; thirty-five thousand (35,000) class F shares; thirty-five thousand (35,000) class G shares; thirty-five thousand (35,000) class H shares; thirty-five thousand (35,000) class I shares and thirty-five thousand (35,000) class J shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

3) Subscription for and full payment of the share capital increase specified in item 2. above, by way of a contribution.

4) Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5) Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being present or represented, the Shareholders waive, to the extent necessary or applicable the convening notices and formalities, considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda of the meeting.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred three thousand eight hundred sixty Euro (EUR 103,860) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of two hundred ten thousand five hundred Euro (EUR 210,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) class A shares twenty-two thousand (22,000) class B shares; twenty-two thousand (22,000) class C shares; twenty-two thousand (22,000) class D shares; twenty-two thousand (22,000) class E shares; twenty-two thousand (22,000) class F shares; twenty-two thousand (22,000) class G shares; twenty-two thousand (22,000) class H shares; twenty-two thousand (22,000) class

I shares and twenty-two thousand (22,000) class J shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each to three hundred fourteen thousand three hundred sixty Euro (EUR 314,360.-) represented by up to twelve thousand five hundred (12,500) class A shares thirty-three thousand five hundred forty (33,540) class B shares; thirty-three thousand five hundred forty (33,540) class C shares; thirty-three thousand five hundred forty (33,540) class D shares; thirty-three thousand five hundred forty (33,540) class E shares; thirty-three thousand five hundred forty (33,540) class F shares; thirty-three thousand five hundred forty (33,540) class G shares; thirty-three thousand five hundred forty (33,540) class H shares; thirty-three thousand five hundred forty (33,540) class I shares and thirty-three thousand five hundred forty (33,540) class J shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

### *Third resolution*

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

#### *Subscription - Payment*

Thereupon,

1. Ardstone Capital Limited, represented as stated here above declares to subscribe for four hundred (400) shares of each of the classes B to J shares of the Company in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an amount of two hundred one thousand four hundred twenty four Euro and sixty-six cents (EUR 201,424.66). It being understood that the amount of the contribution shall be allocated as follows:

- i. three thousand six hundred Euro (EUR 3,600.-) to the share capital account of the Company, it being understood that such amount shall be equally divided and allocated to the share capital account of each of the class B to J shares; and
- ii. one hundred ninety-seven thousand eight hundred twenty-four Euro and sixty-six cents (EUR 197,824.66), to the share premium account of the Company, it being understood that such amount shall be equally divided and allocated to the share premium account of each of the class B to J shares.

2. Brooklawn Property Holding Company, a company incorporated and registered in Ireland, having its registered office at 13, Richview Office Park, Clonskeagh, Dublin 14, Ireland, registered with the Company Register of Ireland under number 38209, here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, which proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration, declares to subscribe for two thousand (2,000) shares of each of the classes B to J shares of the Company in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an amount of one million seven thousand one hundred twenty-three Euro and twenty-nine cents (EUR 1,007,123.29). It being understood that the amount of the contribution shall be allocated as follows:

- i. eighteen thousand Euro (EUR 18,000.-) to the share capital account of the Company, it being understood that such amount shall be equally divided and allocated to the share capital account of each of the class B to J shares; and
- ii. nine hundred eighty-nine thousand one hundred twenty-three Euro and twenty-nine cents (EUR 989,123.29) to the share premium account of the Company, it being understood that such amount shall be equally divided and allocated to the share premium account of each of the class B to J shares.

3. James Crampton, residing professionally at Flat 2, 77 Redcliffe Gardens, London, SW10 9JJ, United Kingdom, here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, which proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration, declares to subscribe for two hundred (200) shares of each of the classes B to J shares of the Company in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an amount of one hundred thousand seven hundred twelve Euro and thirty-three cents (EUR 100,712.33). It being understood that the amount of the contribution shall be allocated as follows:

- i. one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800.-) to the share capital account of the Company, it being understood that such amount shall be equally divided and allocated to the share capital account of each of the class B to J shares; and
- ii. ninety-eight thousand nine hundred twelve Euro and thirty-three cents (EUR 98,912.33) to the share premium account of the Company, it being understood that such amount shall be equally divided and allocated to the share premium account of each of the class B to J shares.

4. Allen Crampton, residing professionally at GreenOak Real Estate, 4 Sloane Terrace, London, SW1X9DQ, United Kingdom here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, which proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration, declares to subscribe for two hundred (200) shares of each of the classes B to J shares of the Company in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an amount of one hundred thousand seven hundred twelve Euro and thirty-three cents (EUR 100,712.33). It being understood that the amount of the contribution shall be allocated as follows:

- i. one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800.-) to the share capital account of the Company, it being understood that such amount shall be equally divided and allocated to the share capital account of each of the class B to J shares; and

ii. ninety-eight thousand nine hundred twelve Euro and thirty-three cents (EUR 98,912.33) to the share premium account of the Company, it being understood that such amount shall be equally divided and allocated to the share premium account of each of the class B to J shares.

5. Alison Crampton, residing professionally at Colbindtown House, Colbindstown, Co. Kildare, here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, which proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration, declares to subscribe for two hundred (200) shares of each of the classes B to J shares of the Company in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an amount of one hundred thousand seven hundred twelve Euro and thirty-three cents (EUR 100,712.33). It being understood that the amount of the contribution shall be allocated as follows:

i. one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800.-) to the share capital account of the Company, it being understood that such amount shall be equally divided and allocated to the share capital account of each of the class B to J shares; and

ii. ninety-eight thousand nine hundred twelve Euro and thirty-three cents (EUR 98,912.33) to the share premium account of the Company, it being understood that such amount shall be equally divided and allocated to the share premium account of each of the class B to J shares.

6. Chris McHugh, residing professionally at residing professionally at 16, Crosthwaite Park South, Dun Laoghaine, Co Dublin, Ireland, here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, which proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration, declares to subscribe eight hundred (800) shares of each of the classes B to J shares of the Company in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an amount of four hundred two thousand eight hundred forty-nine Euro and thirty two cents (EUR 402,849.32). It being understood that the amount of the contribution shall be allocated as follows:

i. seven thousand two hundred Euro (EUR 7,200.-) to the share capital account of the Company to the share capital account of the Company, it being understood that such amount shall be equally divided and allocated to the share capital account of each of the class B to J shares; and

ii. three hundred ninety-five thousand six hundred forty-nine Euro and thirty two cents (EUR 395,649.32), to the share premium account of the Company, it being understood that such amount shall be equally divided and allocated to the share premium account of each of the class B to J shares.

7. Charles Williams, residing professionally at 9, Mount Merrion Avenue, Blackrock, Co Dublin, Ireland, here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, which proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration, declares to subscribe for five hundred (500) shares of each of the classes B to J shares of the Company in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an amount of two hundred fifty one thousand seven hundred eighty Euro and eighty two cents (EUR 251,780.82). It being understood that the amount of the contribution shall be allocated as follows:

i. four thousand five hundred Euro (EUR 4,500.-) to the share capital account of the Company to the share capital account of the Company, it being understood that such amount shall be equally divided and allocated to the share capital account of each of the class B to J shares; and

ii. two hundred forty-seven thousand two hundred eighty Euro and eighty two cents (EUR 247,280.82) to the share premium account of the Company, it being understood that such amount shall be equally divided and allocated to the share premium account of each of the class B to J shares.

8. Glen Enterprises Limited, a company incorporated and registered in Isle of Man, having its registered office at Commerce House, 1 Bowring Road, Ramsey, Isle of Man IM8 2LQ, registered with the Company Register of Isle of Man under number 012808V, here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, which proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration, declares to subscribe for five thousand nine hundred and fifty one (5,951) shares of each of the classes B to J shares of the Company in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an amount of two million nine hundred ninety-six thousand six hundred ninety-five Euro (EUR 2,996,695.-). It being understood that the amount of the contribution shall be allocated as follows:

i. fifty-three thousand five hundred and fifty-nine Euro (EUR 53,559.-) to the share capital account of the Company to the share capital account of the Company, it being understood that such amount shall be equally divided and allocated to the share capital account of each of the class B to J shares; and

ii. two million nine hundred forty-three thousand one hundred thirty-six Euro (EUR 2,943,136.-) to the share premium account of the Company, it being understood that such amount shall be equally divided and allocated to the share premium account of each of the class B to J shares.

9. Pamela Weinstock, residing professionally at 47 Abingdon Villas, London W8 6XA, United Kingdom, here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, which proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration, declares to subscribe for six hundred forty-five (645) shares of each of the classes B to J shares of

the Company in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an amount of three hundred twenty-four thousand seven hundred ninety-seven Euro (EUR 324,797.-). It being understood that the amount of the contribution shall be allocated as follows:

i. Five thousand eight hundred five Euro (EUR 5,805.-) to the share capital account of the Company to the share capital account of the Company, it being understood that such amount shall be equally divided and allocated to the share capital account of each of the class B to J shares; and

ii. Three hundred eighteen thousand nine hundred ninety-two Euro (EUR 318,992.-) to the share premium account of the Company, it being understood that such amount shall be equally divided and allocated to the share premium account of each of the class B to J shares.

10. Matthew Perry, residing professionally at 47 Abingdon Villas, London W8 6XA, United Kingdom, here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, which proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration, declares to subscribe for six hundred forty-four (644) shares of each of the classes B to J shares of the Company in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an amount of three hundred twenty-four thousand two hundred ninety-four Euro (EUR 324,294.-). It being understood that the amount of the contribution shall be allocated as follows:

i. five thousand seven hundred ninety-six Euro (EUR 5,796.-) to the share capital account of the Company; and

ii. three hundred eighteen thousand nine hundred ninety-two Euro (EUR 318,498.-), to the share premium account of the Company to the share premium account of the Company, it being understood that such amount shall be equally divided and allocated to the share premium account of each of the class B to J shares.

The aggregate amount of five million eight hundred eleven thousand one hundred one Euro and eight cents (EUR 5,811,101.08) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

The Shareholders and the above subscribers will hereinafter collectively be referred to as the Shareholders.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the shareholders resolve to amend the article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

#### **“ Art.5. Capital.**

5.1 The share capital of the Company is set at three hundred fourteen thousand three hundred sixty Euro (EUR 314,360.-) represented by three hundred fourteen thousand three hundred sixty (314,360) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all of which are fully paid up and divided into ten (10) classes, as follows:

- (i) twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (the Class A Shares),
- (ii) thirty-three thousand five hundred forty (33,540) class B shares (the Class B Shares),
- (iii) thirty-three thousand five hundred forty (33,540) class C shares (the Class C Shares),
- (iv) thirty-three thousand five hundred forty (33,540) class D shares (the Class D Shares),
- (v) thirty-three thousand five hundred forty (33,540) class E shares (the Class E Shares),
- (vi) thirty-three thousand five hundred forty (33,540) class F shares (the Class F Shares),
- (vii) thirty-three thousand five hundred forty (33,540) class G shares (the Class G Shares),
- (viii) thirty-three thousand five hundred forty (33,540) class H shares (the Class H Shares),
- (ix) thirty-three thousand five hundred forty (33,540) class I shares (the Class I Shares), and
- (x) thirty-three thousand five hundred forty (33,540) class J shares (the Class J Shares).”

#### *Fifth resolution*

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le vingt-huitième jour du mois de janvier, par-devant nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de PMD FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon et régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 412, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201.328 et disposant d'un capital social s'élevant EUR 210.500,- (la Société), constituée suivant un acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 4 novembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 133 du 18 janvier 2016. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 janvier 2016, et dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours.

#### ONT COMPARU:

1) Chess Peak Limited, une société constituée et régie par les lois des Îles Vierges Britanniques, dont le siège social est établi à P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques et immatriculée auprès du registre des sociétés des Îles Vierges Britanniques sous le numéro 1877392, (ci-après l'Associé 1);

représenté ici par Peggy Simon, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2) Focussed Portfolios Limited, une société constituée et régie par les lois de l'Île de Man, dont le siège social est établi au 12-14 Finch Road, Douglas, Île de Man, IM1 2PT, immatriculée auprès du registre des sociétés de l'Île de Man sous le numéro 012237V, (ci-après l'Associé 2);

représenté ici par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3) Juan Pazos dont l'adresse se situe à Calle de la Noguera, 27, 08860 Castelldefels, Barcelone, Espagne, (ci-après l'Associé 3);

représenté ici par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

4) LJ Capital (IOM) Hadley Limited, une société constituée et régie par les lois de l'Île de Man, dont le siège social est établi à Commerce House, 1 Bowring Road, Ramsey, Île de Man, IM8 2LQ, immatriculée auprès du registre des sociétés de l'Île de Man sous le numéro 012684V, (ci-après l'Associé 4);

représenté ici par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

5) Kuranza Trade Inc., une société constituée et régie par le droit panaméen, dont le siège social se situe à Avenida Samuel Lewis & Calle Gerardo, Ortega, Edificio Banco Central, 5to Piso, immatriculée auprès du registre des sociétés de Panama, sous le numéro 6551, (ci-après l'Associé 5); et

représenté ici par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

6) Ardstone Capital Limited, une société constituée et immatriculée en Irlande, dont le siège social se situe au 48 Fitzwilliam Square, Dublin 2, Irlande, immatriculée auprès du registre de commerce d'Irlande sous le numéro 401098, (ci-après l'Associé 6, et avec l'Associé 5, l'Associé 4, l'Associé 3, l'Associé 2, et l'Associé 1, les Associés);

représenté ici par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1) Renonciation aux formalités de convocation.

2) Augmentation du capital social de la Société d'un montant maximum de cent dix-sept mille euros (EUR 117.000) afin de le porter de son montant actuel de deux cent dix mille cinq cents euros (EUR 210.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A; vingt-deux mille (22.000) parts sociales de classe B; vingt-deux mille (22.000) parts sociales de classe C; vingt-deux mille (22.000) parts sociales de classe D; vingt-deux mille (22.000) parts sociales de classe E; vingt-deux mille (22.000) parts sociales de classe F; vingt-deux mille (22.000) parts sociales de classe G; vingt-deux mille (22.000) parts sociales de classe H; vingt-deux mille (22.000) parts sociales de classe I; et vingt-deux mille (22.000) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, au montant maximum de trois cent vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 327.500,-) représenté par un maximum de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A; trente-cinq mille (35.000) parts sociales de classe B; trente-cinq mille (35.000) parts sociales de classe C; trente-cinq mille (35.000) parts sociales de classe D; trente-cinq mille (35.000) parts sociales de classe E; trente-cinq mille (35.000) parts sociales de classe F; trente-cinq mille (35.000) parts sociales de classe G; trente-cinq mille (35.000) parts sociales de classe H; trente-cinq mille (35.000) parts sociales de classe I; et trente-cinq mille (35.000) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

3) Souscription à et libération de l'augmentation de capital précisée au point 2 ci-dessus, par voie d'apport;

4) Modification du registre des associés de la Société à l'effet de refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises au sein du registre des associés de la Société; et

5) Divers.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée, les Associés renoncent, dans la mesure nécessaire ou applicable, aux avis et formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée.

*Deuxième résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent trois mille huit cent soixante euros (EUR 103.860) afin de le porter de son montant actuel de deux cent dix mille cinq cents euros (EUR 210.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A; vingt-deux mille (22.000) parts sociales de classe B; vingt-deux mille (22.000) parts sociales de classe C; vingt-deux mille (22.000) parts sociales de classe D; vingt-deux mille (22.000) parts sociales de classe E; vingt-deux mille (22.000) parts sociales de classe F; vingt-deux mille (22.000) parts sociales de classe G; vingt-deux mille (22.000) parts sociales de classe H; vingt-deux mille (22.000) parts sociales de classe I; et vingt-deux mille (22.000) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, au montant de trois cent quatorze mille trois cent soixante euros (EUR 314.360,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A; trente-trois mille cinq cent quarante (33.540) parts sociales de classe B; trente-trois mille cinq cent quarante (33.540) parts sociales de classe C; trente-trois mille cinq cent quarante (33.540) parts sociales de classe D; trente-trois mille cinq cent quarante (33.540) parts sociales de classe E; trente-trois mille cinq cent quarante (33.540) parts sociales de classe F; trente-trois mille cinq cent quarante (33.540) parts sociales de classe G; trente-trois mille cinq cent quarante (33.540) parts sociales de classe H; trente-trois mille cinq cent quarante (33.540) parts sociales de classe I; et trente-trois mille cinq cent quarante (33.540) parts sociales de classe J d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

*Troisième résolution*

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital de la manière suivante:

*Souscription - Libération*

Ainsi,

1. Ardstone Capital Limited, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre cents (400) parts sociales de chacune des parts sociales de classe B à J de la Société, sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux cent un mille quatre cent vingt-quatre euros et soixante-six centimes d'euro (EUR 201.424,66). Il est entendu que le montant de l'apport est affecté de la manière suivante:

i. trois mille six cents euros (EUR 3.600,-) au compte de capital social de la Société, il est entendu que ledit montant est divisé et affecté de manière égale entre les comptes de capital de classe B à J; et

ii. cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent vingt-quatre euros et soixante-six centimes d'euro (EUR 197.824,66), au compte de prime d'émission de la Société, il est entendu que ledit montant est divisé et affecté de manière égale entre les comptes de prime d'émission de classe B à J.

2. Brooklawn Property Holding Company, une société de droit irlandais, ayant son siège social à 13, Richview Office Park, Clonskeagh, Dublin 14, Irlande, immatriculée auprès du registre de commerce irlandais sous le numéro 38209, représentée ici par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement, déclare souscrire à deux mille (2.000) parts sociales de chacune des parts sociales de classe B à J de la Société, sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de un million sept mille cent vingt-trois euros et vingt-neuf centimes d'euro (EUR 1.007.123,29). Il est entendu que le montant de l'apport est affecté de la manière suivante:

i. dix-huit mille euros (EUR 18.000,-) au compte de capital social de la Société, il est entendu que ledit montant est divisé et affecté de manière égale entre les comptes de capital de classe B à J; et

ii. neuf cent quatre-vingt-neuf mille cent vingt-trois euros et vingt-neuf centimes d'euro (EUR 989.123,29), au compte de prime d'émission de la Société, il est entendu que ledit montant est divisé et affecté de manière égale entre les comptes de prime d'émission de classe B à J.

3. James Crampton, de résidence professionnelle à Flat 2, 77 Redcliffe Gardens, Londres, SW10 9JJ, Royaume Uni, représenté ici par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement, déclare souscrire à deux cents (200) parts sociales de chacune des parts sociales de classe B à J de la Société, sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent mille sept cent douze euros et trente-trois centimes d'euro (EUR 100.712,33). Il est entendu que le montant de l'apport est affecté de la manière suivante:

i. mille huit cents euros (EUR 1.800,-) au compte de capital social de la Société, il est entendu que ledit montant est divisé et affecté de manière égale entre les comptes de capital de classe B à J; et

ii. quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent douze euros et trente-trois centimes d'euro (EUR 98.912,33), au compte de prime d'émission de la Société, il est entendu que ledit montant est divisé et affecté de manière égale entre les comptes de prime d'émission de classe B à J.

4. Allen Crampton, de résidence professionnelle à GreenOak Real Estate, 4 Sloane Terrace, Londres, SW1X9DQ, Royaume Uni, représenté ici par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement, déclare souscrire à deux cents (200) parts sociales de chacune des parts sociales de classe B à J de la Société, sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent mille sept cent douze euros et trente-trois centimes d'euro (EUR 100.712,33). Il est entendu que le montant de l'apport est affecté de la manière suivante:

i. mille huit cents euros (EUR 1.800,-) au compte de capital social de la Société, il est entendu que ledit montant est divisé et affecté de manière égale entre les comptes de capital de classe B à J; et

ii. quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent douze euros et trente-trois centimes d'euro (EUR 98.912,33), au compte de prime d'émission de la Société, il est entendu que ledit montant est divisé et affecté de manière égale entre les comptes de prime d'émission de classe B à J.

5. Alison Crampton, de résidence professionnelle à Colbindtown House, Colbindstown, Co. Kildare, représentée ici par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement, déclare souscrire à deux cents (200) parts sociales de chacune des parts sociales de classe B à J de la Société, sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent mille sept cent douze euros et trente-trois centimes d'euro (EUR 100.712,33). Il est entendu que le montant de l'apport est affecté de la manière suivante:

i. mille huit cents euros (EUR 1.800,-) au compte de capital social de la Société, il est entendu que ledit montant est divisé et affecté de manière égale entre les comptes de capital de classe B à J; et

ii. quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent douze euros et trente-trois centimes d'euro (EUR 98.912,33), au compte de prime d'émission de la Société, il est entendu que ledit montant est divisé et affecté de manière égale entre les comptes de prime d'émission de classe B à J.

6. Chris McHugh, de résidence professionnelle au 16, Crosthwaite Park South, Dun Laoghaire, Co Dublin, Irlande, représenté ici par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement, déclare souscrire à huit cents (800) parts sociales de chacune des parts sociales de classe B à J de la Société, sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatre cent deux mille huit cent quarante-neuf euros et trente-deux centimes d'euro (EUR 402.849,32). Il est entendu que le montant de l'apport est affecté de la manière suivante:

i. sept mille deux cents euros (EUR 7.200,-) au compte de capital social de la Société, il est entendu que ledit montant est divisé et affecté de manière égale entre les comptes de capital de classe B à J; et

ii. trois cent quatre-vingt-quinze mille six cent quarante-neuf euros et trente-deux centimes d'euro (EUR 395.649,32), au compte de prime d'émission de la Société, il est entendu que ledit montant est divisé et affecté de manière égale entre les comptes de prime d'émission de classe B à J.

7. Charles Williams, de résidence professionnelle au 9, Mount Merrion Avenue, Blackrock, Co Dublin, Irlande, représenté ici par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales de chacune des parts sociales de classe B à J de la Société, sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux cent cinquante et un mille sept cent quatre-vingt euros et quatre-vingt-deux centimes d'euro (EUR 251.780,82). Il est entendu que le montant de l'apport est affecté de la manière suivante:

i. quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500,-) au compte de capital social de la Société, il est entendu que ledit montant est divisé et affecté de manière égale entre les comptes de capital de classe B à J; et

ii. deux cent quarante-sept mille deux cent quatre-vingt euros et quatre-vingt-deux centimes d'euro (EUR 247.280,82), au compte de prime d'émission de la Société, il est entendu que ledit montant est divisé et affecté de manière égale entre les comptes de prime d'émission de classe B à J.

8. Glen Enterprises Limited, une société constituée et immatriculée sur l'Île de Man, dont le siège social se situe à Commerce House, 1 Bowring Road, Ramsey, Isle of Man IM8 2LQ, immatriculée auprès du registre de commerce de l'Île de Man sous le numéro 012808V, représentée ici par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement, déclare souscrire à cinq mille neuf cent cinquante-et-une (5.951) parts sociales de chacune des parts sociales de classe B à J de la Société, sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux millions neuf cent quatre-vingt-seize mille six cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 2.996.695,-). Il est entendu que le montant de l'apport est affecté de la manière suivante:

i. cinquante-trois mille cinq cent cinquante-neuf euros (EUR 53.559,-) au compte de capital social de la Société, il est entendu que ledit montant est divisé et affecté de manière égale entre les comptes de capital de classe B à J; et

ii. deux millions neuf cent quarante-trois mille cent trente-six euros (EUR 2.943.136,-), au compte de prime d'émission de la Société, il est entendu que ledit montant est divisé et affecté de manière égale entre les comptes de prime d'émission de classe B à J.

9. Pamela Weinstock, de résidence professionnelle au 47 Abingdon Villas, Londres W8 6XA, Royaume Uni, représentée ici par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement, déclare souscrire à six cent quarante-cinq (645) parts sociales de chacune des parts sociales de classe B à J de la Société, sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trois cent vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 324.797,-). Il est entendu que le montant de l'apport est affecté de la manière suivante:

i. cinq mille huit cent cinq euros (EUR 5.805,-) au compte de capital social de la Société, il est entendu que ledit montant est divisé et affecté de manière égale entre les comptes de capital de classe B à J; et

ii. trois cent dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze euros (EUR 318.992,-), au compte de prime d'émission de la Société, il est entendu que ledit montant est divisé et affecté de manière égale entre les comptes de prime d'émission de classe B à J.

10. Matthew Perry, de résidence professionnelle au 47 Abingdon Villas, Londres W8 6XA, Royaume-Uni, représentée ici par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement, déclare souscrire à six cent quarante-quatre (644) parts sociales de chacune des parts sociales de classe B à J de la Société, sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trois cent vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 324.294,-). Il est entendu que le montant de l'apport est affecté de la manière suivante:

i. cinq mille sept cent quatre-vingt-seize euros (EUR 5.796,-) au compte de capital social de la Société, il est entendu que ledit montant est divisé et affecté de manière égale entre les comptes de capital de classe B à J; et

ii. trois cent dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 318.498,-), au compte de prime d'émission de la Société, il est entendu que ledit montant est divisé et affecté de manière égale entre les comptes de prime d'émission de classe B à J.

Le montant total de cinq millions huit cent onze mille cent un euros et huit centimes d'euro (EUR 5.811.101,08) est à la disposition de la Société, et la preuve dudit montant a été donnée au notaire instrumentant.

Les souscripteurs ci-dessus sont désignés comme les Souscripteurs.

Les Associés et les Souscripteurs seront ci-dessous collectivement désignés comme les Associés.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

##### **« Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à trois cent quatorze mille trois cent soixante euros (EUR 314.360,-), représenté par trois cent quatorze mille trois cent soixante (314.360) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement libérées et divisées en dix (10) classes de la manière suivante:

- (1) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A);
- (2) trente-trois mille cinq cent quarante (33.540) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B);
- (3) trente-trois mille cinq cent quarante (33.540) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C);
- (4) trente-trois mille cinq cent quarante (33.540) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D);
- (5) trente-trois mille cinq cent quarante (33.540) parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E);
- (6) trente-trois mille cinq cent quarante (33.540) parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F);
- (7) trente-trois mille cinq cent quarante (33.540) parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G);
- (8) trente-trois mille cinq cent quarante (33.540) parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H);
- (9) trente-trois mille cinq cent quarante (33.540) parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I); et
- (10) trente-trois mille cinq cent quarante (33.540) parts sociales de classe J (les Parts Sociales de Classe J).

Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J sont collectivement désignées comme les Parts Sociales, chacune une Part Sociale et disposent des droits et caractéristiques définis dans les Statuts.

Les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe

I et les Parts Sociales de Classe J sont ci-après désignées les Parts Sociales Ordinaires, chacune une Part Sociale Ordinaire. Les Parts Sociales de Classe A sont ci-après désignées comme les Parts Sociales Préférentielles, chacune une Part Sociale Préférentielle.»

#### *Cinquième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société à l'effet de refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises au sein du registre des associés de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 01 février 2016. Relation: GAC/2016/846. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 février 2016.

Référence de publication: 2016065498/501.

(160027439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

---

#### **Pulsion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 3, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 21.269.

L'an deux mille quinze, le huit décembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «PULSION S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 21.269, constituée suivant acte notarié en date du 23 janvier 1984, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 février 1984, numéro 57 (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 12 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 avril 2002, numéro 600.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Robert TRINEL, retraité, demeurant à F-94210 St Maur de Fossés, 17, rue St Fiacre,

qui désigne comme secrétaire Monsieur François WINANDY, retraité, demeurant à L-2343 Luxembourg, 3, rue de la Poste.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Caroline TRINEL, administrateur, demeurant à L-1313 Luxembourg, 2, rue des Capucins.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### *Ordre du jour:*

1. Acceptation de la démission de Monsieur François WINANDY et de Monsieur Robert Gaston TRINEL en tant qu'administrateur de la Société;

2. Acceptation de la démission de Monsieur Dummong en tant que commissaire de la Société;

3. Nomination de Madame Rosario DARROSA PAZ en tant que nouveau commissaire de la Société;

4. Refonte complète des statuts de la Société;

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivante:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur François WINANDY et de Monsieur Robert Gaston TRINEL en tant qu'administrateurs de la Société et leur donne décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Par conséquent, l'assemblée générale constate que Madame Caroline TRINEL est désormais administrateur unique de la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide la démission de Monsieur Dummong en tant que commissaire de la Société et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer Madame Rosario DARROSA PAZ, née le 16 mai 1960 à Redondela (Espagne), demeurant à L-2524 Howald, 18, Auguste Scholer, en tant que nouveau commissaire de la Société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de 2021.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide la refonte complète des statuts de la Société afin de leur donner désormais la teneur suivante:

### **«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «PULSION S.A.» (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la vente d'articles chaussants et d'articles de maroquinerie, d'articles textiles et cuirs, d'articles de bagages et de tous articles de bijouterie fantaisie ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant faciliter son extension ou son développement.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de quarante euros (40,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives.

La Société ne reconnaît qu'une seule personne par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action aussi longtemps qu'une personne n'a été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** Dans ces Statuts, toute référence au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique tant que la Société a un actionnaire unique.

Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique de la Société. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six (6) ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale des actionnaires. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, email ou tout autre moyen de communication similaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits ayant le même contenu.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du conseil d'administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le conseil d'administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le conseil d'administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 10.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'administrateur unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 11.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente-et-un décembre de la même année.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Dans le cas d'un actionnaire unique, ce dernier exercera tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mardi du mois de juin à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale seront prises à la simple majorité des présents et votants.

**Art. 17.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

L'assemblée générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

**Art. 18.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale de la Société. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, et qui seront nommés par la décision de l'assemblée générale décidant cette liquidation. L'assemblée générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou de(s) liquidateur(s).

**Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. TRINEL, F. WINANDY, C. TRINEL et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 10 décembre 2015. 1LAC/2015/39164. Reçu soixante quinze euros € 75,-

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2016065500/158.

(160027762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

### **Silux R.E. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 14, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 203.841.

#### — STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünfzehn,  
am achtundzwanzigsten Tag des Monats September.

Vor Uns Maître Jean-Joseph WAGNER, Notar mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg,  
ist erschienen:

"SILUX SCS, SICAV-FIS", ein Investmentfonds, der in Form einer Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé nach Luxemburger Recht aufgelegt wurde in der Rechtsform einer Kommanditgesellschaft ("Société en Commandite Simple") und dem Luxemburger Gesetz vom 13. Februar 2007 für spezialisierte Investmentfonds in seiner jeweils geltenden Fassung unterliegt, mit Geschäftssitz in 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handelsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 193.560, handelnd und vertreten durch seinen Komplementär SILUX S.à r.l., eine Luxemburger Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("Société à responsabilité limitée") mit Geschäftssitz in 14, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Großherzogtum Luxemburg eingetragen im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 193.778,

hier vertreten durch Herrn Mathias KERBUSCH, Juriste, beruflich ansässig in 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxemburg,

aufgrund einer privatrechtlichen Vollmacht, ausgestellt in Munsbach, Großherzogtum Luxemburg, am 24. September 2015.

Die Vollmacht, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den unterzeichnenden Notar, bleibt dieser Urkunde als Anlage beigefügt, um mit ihr registriert zu werden.

Die Erschienene, handelnd wie erwähnt, ersucht den Notar, die Satzung (die "Satzung") einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht (société à responsabilité limitée), welche hiermit gegründet wird, wie folgt zu beurkunden:

### **Kapitel I. - Name - Dauer - Gegenstand - Sitz**

**Art. 1. Name und Dauer.** Die Gesellschaft ist als „société à responsabilité limitée“ (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) auf der Grundlage des Luxemburger Gesetzes über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschließlich Änderungsgesetzen (das „Gesetz von 1915“) errichtet.

Sie führt den Namen „SILUX R.E. S.à r.l.“.

Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

**Art. 2. Gegenstand.** Zweck der Gesellschaft ist, entweder direkt oder indirekt, der Erwerb, das Halten und die Veräußerung von Anteilen und Beteiligungen an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, gleich in welcher Form, sowie die Verwaltung, die Entwicklung und das Management dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann zudem, gleich in welcher Form, direkt oder indirekt die Anlage in, den Erwerb von, das Halten und die Veräußerung von jeglichen Vermögensgegenständen vornehmen.

Die Gesellschaft kann ebenfalls jegliche Unterstützung, ob mittels Krediten, Garantien oder anderweitiger Mittel an ihre Tochtergesellschaften oder Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder an jegliche Gesellschaft die direkter oder indirekter Teilhaber der Gesellschaft ist oder an jegliche Gesellschaft die der gleichen Unternehmensgruppe wie die Gesellschaft angehört (nachfolgend die "Angehörigen Gesellschaften") gewähren, mit der Maßgabe, dass die Gesellschaft sich nicht an einem Geschäft beteiligt, welches dazu führen würde, dass die Gesellschaft an einer Tätigkeit beteiligt ist, welche als regulierte Tätigkeit des Finanzsektors angesehen würde.

Die Gesellschaft kann insbesondere folgende Tätigkeiten vornehmen, mit der Maßgabe, dass die Gesellschaft sich nicht an einem Geschäft beteiligt, welches dazu führen würde, dass die Gesellschaft an einer Tätigkeit beteiligt ist, welche als regulierte Tätigkeit des Finanzsektors angesehen würde:

- Kredite in jeglicher Form aufnehmen oder sonstige Kreditfazilitäten nutzen oder Gelder aufbringen, insbesondere die (auf privater Basis stattfindende) Ausgabe von Anleihen, Schuldscheinforderungen und Darlehen oder sonstigen konvertierbaren oder nicht konvertierbaren Forderungs- oder Kapitalinstrumenten, sowie der Einsatz von Derivaten oder Sonstigem;

- Geld vorstrecken, verleihen oder hinterlegen, Kredite gewähren, Anteile oder Aktien zeichnen, jede Form von Schuldverschreibungen erwerben, die von einem luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen ausgegeben werden, und zwar zu den Bedingungen, die als angemessen erachtet werden, mit Stellung von Sicherheiten oder ohne; und

- Garantien übernehmen, Bürgschaften oder sonstige Formen von Sicherheiten stellen, sei es durch persönliche Sicherheiten, Pfandrechte oder teilweise oder vollständige Belastung des Unternehmens, oder der (bestehenden oder zukünftigen) Vermögenswerte, wobei diese Sicherheiten einzeln oder in Verbindung angewendet werden können, um jeder Form von Verpflichtungen der Gesellschaft oder der Angehörigen Gesellschaften innerhalb der Grenzen und in Übereinstimmung mit den Vorschriften des luxemburgischen Rechts nachzukommen.

Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, geschäftlichen, technischen und finanziellen Investitionen sowie generell alle Tätigkeiten vornehmen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig sind und Maßnahmen ergreifen, welche direkt oder indirekt der Erfüllung ihres Gesellschaftszweckes dienen.

**Art. 3. Gesellschaftssitz.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Schüttringen, Großherzogtum Luxemburg.

Niederlassungen oder Büros können aufgrund eines Beschlusses des Rates der Geschäftsführung gegründet werden, wobei solche Beschlussfassungen unter dem Vorbehalt der vorherigen schriftlichen Zustimmung der Gesellschafter stehen.

Aufgrund eines bestehenden oder unmittelbar drohenden politischen, militärischen oder anderweitigen Notfalls von höherer Gewalt außerhalb der Kontrolle, Verantwortlichkeit und Einflussmöglichkeit der Gesellschaft, der die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland beeinträchtigt, kann der Geschäftsführer, oder im Falle von mehreren Geschäftsführern der Rat der Geschäftsführung, durch einfachen Beschluss den Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur Wiederherstellung von normalen Verhältnissen ins Ausland verlegen. In diesem Fall wird jedoch die Gesellschaft die luxemburgische Nationalität beibehalten.

## Kapitel II. - Gesellschaftskapital

**Art. 4. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist in einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von einhundert Euro (100.- EUR) je Gesellschaftsanteil eingeteilt.

**Art. 5. Gesellschaftsanteile.** Jeder Anteil berechtigt zu einem Bruchteil des Gesellschaftsvermögen und der Profite im direkten Verhältnis zu der bestehenden Anteilzahl der Gesellschaft.

Gegenüber der Gesellschaft sind einzelne Anteile unteilbar, da die Gesellschaft nur einen Inhaber pro Anteil zulässt. Gemeinsame Co-Inhaber müssen eine einzige Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft ernennen.

Die Gesellschaft wird durch das Ableben, die Einstellung der bürgerlichen Rechte, die Zahlungsunfähigkeit sowie den Konkurs des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter nicht aufgelöst.

**Art. 6. Übertragung von Gesellschaftsanteilen.** Solange die Gesellschaft nur einen Anteilshaber hat, sind die Gesellschaftsanteile frei auf Dritte übertragbar.

Hat die Gesellschaft mehrere Anteilshaber, können die Gesellschaftsanteile unter den im Artikel 189 des Gesetzes von 1915 vorgeschriebenen Bedingungen übertragen werden.

Jeder Anteilshaber ist einverstanden seine Gesellschaftsanteile nicht zu verpfänden oder als Garantie zu verwenden, ohne das vorherige Einverständnis der Mehrheit der Anteilshaber, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals besitzen, erhalten zu haben.

**Art. 7. Rückkauf von Anteilen.** Die Gesellschaft ist ermächtigt, Anteile an ihrem eigenen Gesellschaftskapital, gemäß den Bestimmungen des Gesetzes von 1915, zu kaufen.

### Kapitel III. - Geschäftsführung - Sitzungen des Rates der Geschäftsführung - Vertretung

**Art. 8. Geschäftsführung.** Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer. Der oder die Geschäftsführer müssen keine Gesellschafter sein. Der oder die Geschäftsführer werden durch die Gesellschafterversammlung ernannt. Die Gesellschafterversammlung kann jederzeit und „ad nutum“ (ohne einen Grund zu nennen) den oder die Geschäftsführer abrufen und ersetzen.

Die Gesellschafterversammlung bestimmt die Vergütung sowie die Bedingungen der Ernennung eines jeden Geschäftsführers.

**Art. 9. Sitzungen des Rates der Geschäftsführung.** Falls es mehrere Geschäftsführer gibt, bilden diese den Rat der Geschäftsführung.

Sitzungen des Rates der Geschäftsführung können durch jeden einzelnen Geschäftsführer einberufen werden.

Die Geschäftsführer werden einzeln zu jeder Sitzung des Rates der Geschäftsführung einberufen. Mit Ausnahme von Dringlichkeitsfällen, welche im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen, werden die Geschäftsführer acht Tage vor der Sitzung schriftlich einberufen.

Die Sitzung kann ohne vorherige Benachrichtigung ordnungsgemäß gehalten werden, falls sämtliche Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und sie erklären, auf die Einberufungsformalitäten zu verzichten.

Die Sitzung erfolgt an dem Ort, dem Tag und der Uhrzeit, welche im Einberufungsschreiben festgelegt sind. Sitzungen des Rates der Geschäftsführung finden grundsätzlich im Großherzogtum Luxemburg statt.

Auf die Einberufung kann durch die Zustimmung jedes Geschäftsführers verzichtet werden. Diese Zustimmung kann schriftlich oder per Fax oder durch jedes andere angemessene Kommunikationsmittel erfolgen. Für Sitzungen, für die sowohl der Sitzungstermin als auch der Sitzungsort in einem früheren Beschluss des Rates der Geschäftsführung festgelegt wurden, bedarf es keiner gesonderten Einberufung.

Jeder Geschäftsführer kann sich in jeder Sitzung des Rates der Geschäftsführung durch einen anderen Geschäftsführer vertreten lassen, indem er ihn per Schreiben, Fax oder jedem anderen angemessenen Mittel zu seinem Bevollmächtigten ernannt.

Ein Geschäftsführer kann mehrere andere Geschäftsführer vertreten, vorausgesetzt, dass mindestens zwei Geschäftsführer an der Sitzung teilnehmen.

Jeder und alle Geschäftsführer kann oder können an einer Sitzung via Telefon oder Videokonferenzschaltung oder einer ähnlichen Kommunikationstechnik, welche die gegenseitige Verständigung aller teilnehmenden Personen gewährt, teilnehmen. In diesem Fall gilt das entsprechend teilnehmende Mitglied des Rates der Geschäftsführung als persönlich anwesend.

Die Beratungen und Entscheidungen des Rates der Geschäftsführung sind nur rechtskräftig wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder vorhanden oder vertreten sind.

Entscheidungen des Rates der Geschäftsführung werden durch die Stimmenmehrheit der Mitglieder getroffen.

Im Dringlichkeitsfall sind Umlaufbeschlüsse, welche von allen Mitgliedern des Rates der Geschäftsführung unterzeichnet werden, gültig und verbindlich, als wären sie bei Gelegenheit einer einberufenen Sitzung gefasst worden. Die Unterschriften können auf einem einzigen Dokument erscheinen, aber auch auf mehreren Kopien eines identischen Beschlusses und diese Unterschriften können per Brief, Fax oder Telex erfolgen.

**Art. 10. Vertretung.** Hat die Gesellschaft einen alleinigen Geschäftsführer, so wird sie durch die alleinige Unterschrift dieses Geschäftsführers verpflichtet, hat sie mehrere Geschäftsführer dann durch die gemeinsame Unterschrift von zwei beliebigen Mitgliedern des Rates der Geschäftsführung.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer, beziehungsweise haben die Geschäftsführer, die Befugnis, jegliche Handlungen unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft vorzunehmen, und jegliche Handlungen und Geschäfte auszuführen und zu genehmigen, die dem Gegenstand der Gesellschaft entsprechen, solange die Bestimmungen dieser Satzung eingehalten werden.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich per Gesetz von 1915 oder durch die Satzung der Gesellschaft für die Gesellschafterversammlung bestimmt sind, fallen in die Kompetenz des Rates der Geschäftsführung.

Der Geschäftsführer, oder im Falle von mehreren Geschäftsführer der Rat der Geschäftsführung, kann einen oder mehrere „ad hoc“ Bevollmächtigte mit verschiedenen Befugnissen für spezifische Aufgaben beauftragen.

Der Geschäftsführer, oder im Falle von mehreren Geschäftsführer der Rat der Geschäftsführung, wird die Verantwortlichkeiten und Vergütung (falls vorhanden), die Tätigkeitsdauer sowie alle weiteren erheblichen Bedingungen des Mandats des Bevollmächtigten bestimmen.

**Art. 11. Haftung der Geschäftsführer.** Der oder gegebenenfalls die Geschäftsführer haften nicht persönlich auf Grund ihrer Funktion für Verbindlichkeiten, welche sie ordnungsgemäß im Namen der Gesellschaft gemäß den Bestimmungen der Satzung und des Gesetzes von 1915 eingehen, solange diese nicht durch grobe Fahrlässigkeit, Betrug oder vorsätzliches Fehlverhalten begründet wurden.

#### Kapitel IV. - Gesellschafterversammlungen

**Art. 12. Gesellschafterversammlungen.** Solange das Gesellschaftskapital von einem alleinigen Gesellschafter gehalten wird, vereinigt dieser Gesellschafter alle Befugnisse der Gesellschaftsversammlung auf sich.

Im Falle einer Mehrzahl von Gesellschaftern, hat jeder Gesellschafter das Recht, sich an gemeinsamen Entscheidungen zu beteiligen, unabhängig von seiner Kapitalbeteiligung. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen wie er Anteile hält.

Ein Gesellschafter darf bei Generalversammlungen der Gesellschafter durch einen Stellvertreter, der nicht selbst Gesellschafter zu sein braucht, teilnehmen, welchen er schriftlich oder per Telefax, Telegramm, Fernschreiben oder E-Mail ernannt hat (wenn der Gesellschafter eine juristische Person ist handelt er auf Generalversammlungen der Gesellschafter durch seine/n gesetzlichen Vertreter).

Sofern das Gesetz von 1915 oder die Regelungen dieser Satzung nichts Gegenteiliges vorsehen, werden die Beschlüsse der ordnungsgemäß einberufenen Gesellschafterversammlung durch die Stimmen der Gesellschafter, welche mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals halten, getroffen.

Abänderung der Satzung oder die Auflösung der Gesellschaft können jedoch nur durch eine Mehrheit der Anzahl der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals halten, gemäß den Bestimmungen des Gesetzes von 1915, beschlossen werden.

Beschlüsse der Gesellschafterversammlung können, solange die Anzahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, anstatt bei Gelegenheit einer einberufenen Gesellschafterversammlung, schriftlich per Umlaufbeschluss von allen Gesellschaftern gefasst werden. In einem solchen Fall werden den Gesellschaftern explizite Entwürfe der Beschlüsse zugesandt, welche dann von allen Gesellschaftern unterzeichnet werden. Schriftliche Beschlüsse, deren Unterschriften auf einer oder mehreren Kopien eines identischen Beschlusses erscheinen, sind ebenso verbindlich wie Beschlüsse, welche bei Gelegenheit einer einberufenen Gesellschafterversammlung gefasst worden sind.

#### Kapitel V. - Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung

**Art. 13. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

**Art. 14. Finanzberichte.** Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden die Bücher der Gesellschaft abgeschlossen und die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung vom Rat der Geschäftsführung in Übereinstimmung mit dem Luxemburger Recht aufgestellt.

**Art. 15. Einsicht der Gesellschafter.** Am Gesellschaftssitz kann jeder der Gesellschafter Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 16. Gewinnverteilung - Rücklagen.** Aus dem Nettogewinn der Gesellschaft sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zurückzustellen bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des gezeichneten Gesellschaftskapitals erreicht. Dieses Erfordernis lebt jedoch wieder auf bis zur vollständigen Wiederherstellung der Reserve, wenn zu irgendeinem Zeitpunkt, aus welchen Gründen auch immer, die Reserve angegriffen wurde.

Vorausgesetzt, dass Kapital auf Ebene der Gesellschaft zur Ausschüttung vorhanden ist und soweit gesetzlich und durch diese Satzung erlaubt, soll der Rat der Geschäftsführung die Ausschüttung von verfügbarem ausschüttbarem Kapital vorschlagen.

Die Entscheidung über Ausschüttungen und die Festsetzung der Höhe dieser Ausschüttungen wird von den Gesellschaftern/dem Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Regelungen des Artikels 12, Paragraph 2 vorgenommen.

Ungeachtet der vorstehenden Bestimmungen können Vorschüsse auf Dividenden vor Ende des Geschäftsjahres unter den nachfolgenden Bedingungen durch Beschluss des Rates der Geschäftsführung ausgeschüttet werden:

- der Rat der Geschäftsführung stellt einen Zwischenabschluss auf;
- dieser Zwischenabschluss weist einen ausreichenden ausschüttbaren Betrag nach den gesetzlichen Bestimmungen auf, vorausgesetzt insbesondere, dass der Betrag, welcher ausgeschüttet werden soll (i) nicht den Betrag des seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres realisierten Gewinns, erhöht um den Gewinnvortrag und die ausschüttbaren Reserven, aber reduziert um den Verlustvortrag und um Beträge die in die gesetzliche oder satzungsmäßige Rücklage der Gesellschaft einzustellen sind, übersteigt und (ii) dass alle derart ausgeschütteten Beträge, die nicht dem tatsächlich erzielten Gewinn der Gesellschaft entsprechen, von dem Gesellschafter/den Gesellschaftern zurückzuzahlen sind.

#### Kapitel VI. - Auflösung - Abwicklung

**Art. 17. Auflösung.** Die Gesellschaft kann jeder Zeit durch Beschluss der Gesellschafterversammlung, welcher gemäß den Bedingungen für Satzungsänderung gefasst wird, aufgelöst werden.

**Art. 18. Abwicklung.** Nach Auflösung der Gesellschaft wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidatoren, ob Gesellschafter oder nicht, durchgeführt. Diese werden durch die Gesellschafter, welche gleichzeitig ihre Befugnisse und Vergütungen festlegen, ernannt.

## Kapitel VII. - Anwendbares Recht

**Art. 19. Anwendbares Recht.** Für alle Punkte, die nicht durch die gegenwärtige Satzung geregelt werden, findet das Gesetz von 1915 Anwendung.

### *Zeichnung und Einzahlung*

Die einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile wurden alle durch die Erschienene gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) ab diesem Zeitpunkt der Gesellschaft zur Verfügung steht, so wie es dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

### *Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2016.

### *Kosten*

Die Kosten, die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, werden auf einen Betrag von ungefähr neunhundert Euro geschätzt.

### *Gesellschafterversammlung*

Als Inhaberin des gesamten gezeichneten Kapitals der Gesellschaft fasst die oben genannte Person in Ausübung der der Gesellschafterversammlung übertragenen Befugnisse die folgenden Beschlüsse:

- a) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf 3 (drei) festgelegt.
- b) Zu Geschäftsführern der Gesellschaft werden auf unbestimmte Zeit ernannt:
  - (i) Frau Martina Theisen, geboren in Tarforst (jetzt Trier) [Deutschland], am 05. November 1963, mit Geschäftsadresse in 14, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Großherzogtum Luxemburg
  - (ii) Herr Frank Linker, geboren in Gießen (Deutschland), am 30. Januar 1964, mit Geschäftsadresse in 14, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Großherzogtum Luxemburg;
  - (iii) Herr Christoph von Geldern, geboren in Meppen (Deutschland), am 07. März 1976, mit Geschäftsadresse in Kaps-tadtring 8, 22297 Hamburg, Deutschland.
- c) Sitz der Gesellschaft wird in 14, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Großherzogtum Luxemburg, sein.

Daraufhin wurde der vorstehende Akt in Luxemburg zu dem oben genannten Datum notariell beurkundet.

Nachdem der Text dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei vorgelesen wurde, dessen Vor- und Nachname, Status und Wohnsitz dem Notar bekannt sind, wurde die vorliegende Urkunde im Original von demselben Bevollmächtigten gemeinsam mit Uns Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: M. KERBUSCH, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 29. September 2015. Relation: EAC/2015/22514. Erhalten fünfundsechzig Euro (75.- EUR).

*Der Einnehmer ff.* (gezeichnet): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2016065575/232.

(160027677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

---

### **Watch Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 693.524,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 201.870.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of December;

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Watch Luxco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, and a share capital in an amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.-), still in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, incorporated on November 24, 2015 pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

THERE APPEARED:

GHO Capital Fund I L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman islands and having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands, and registered with the

Cayman Registry under number 76704 represented by its general partner GHO GP I L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands and registered with the Cayman Registry under number 76566, in turn represented by its general partner GHO GP I Ltd., a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands and registered with the Cayman registry under number 291101 (the Sole Shareholder);

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all in registered form, subscribed and fully paid-up.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each all in registered form, to six hundred and ninety-three thousand five hundred and twenty-four euros (EUR 693,524.-) by way of the issuance of six hundred and eighty-one thousand and twenty-four (681,024) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the New Shares);

3. Subscription to the New Shares and payment of the share capital increase specified in item 2. above;

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles;

5. Amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, to any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg, acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the New Shares in the shareholder's register of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

#### *Second resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company, from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all in registered form, to six hundred and ninety-three thousand five hundred and twenty-four euros (EUR 693,524.-) by way of the issuance of the New Shares.

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

#### *Subscription and payment*

The Sole Shareholder, pre-named and represented as stated above, declares to subscribe to the New Shares and to fully pay them up by way of a contribution in kind of a receivable held by the Sole Shareholder against the Company in an amount of six hundred and eighty-one thousand and twenty-four euros (EUR 681,024.-) (the Receivable), to be allocated to the nominal share capital account of the Company;

It was evidenced by a certificate issued by the Sole Shareholder, prenamed, and the Company (the Certificate) that:

- "the Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the Receivable, which it owns free of any encumbrances;
- based on generally accepted accounting principles the aggregate fair market value of the Receivable contributed to the Company corresponds to at least six hundred and eighty-one thousand and twenty-four euros (EUR 681,024.-);and
- the Receivable is contributed by the Sole Shareholder to the Company within the framework of a share capital increase of the Company and will be allocated to the nominal share capital account of the Company;"

The Certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

### *Third resolution*

The Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“**5.1.** The Company's corporate capital is fixed at six hundred and ninety-three thousand five hundred and twenty-four euros (EUR 693,524.-) represented by six hundred and ninety-three thousand five hundred and twenty-four (693,524) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the New Shares in the shareholder's register of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

### *Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand one hundred Euros (2,100.- EUR).

### *Declaration*

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de décembre,

Par-devant Nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Watch Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748, Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et ayant un capital social s'élevant à EUR 12.500,- (la Société). La Société a été constituée le 24 Novembre 2015 suivant un acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, qui n'a pas encore fait l'objet d'une publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

### A COMPARU:

GHO Capital Fund I LP., un limited partnership des Iles Caïmans, ayant son siège social au 190 Elgin Avenue, Georges Town, Grand Cayman, KY1-9005, Iles Caïmans, enregistrée auprès du registre des Iles Caïmans sous le numéro 76704, représentée par son general partner GHO GP I L.P., une société en commandite de droit des Iles Caïmans ayant son siège social au 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Iles Caïmans et enregistrée auprès du registre des Iles Caïmans sous le numéro 76566, représentée par son general partner GHO GP I Ltd., un limited partnership des Iles Caïmans ayant son siège social au 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Iles Caïmans et enregistrée auprès du registre des Iles Caïmans sous le numéro 291101 (l'Associé Unique)

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient actuellement les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. augmentation du capital social de la Société d'un montant de six cent quatre-vingt-un mille vingt-quatre euros (EUR 681.024,-) à l'effet de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de six cent quatre-vingt-treize

mille cinq cent vingt-quatre euros (EUR 693.524,-), au moyen de la création et l'émission de six cent quatre-vingt-un mille vingt-quatre (681.024) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Nouvelles Parts Sociales);

3. souscription et libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales comme spécifié au point 2. ci-dessus;

4. modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la société (les Statuts);

5. modification du registre des associés de la Société afin de refléter l'augmentation de capital adoptée au point 2. avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, ou tout avocat ou employé de Stibbe Avocats au Luxembourg, chacun agissant individuellement, avec pouvoir de substitution pour procéder, au nom de la Société, à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre des associés de la Société; et

6. Divers.

III. Sur ce, la partie comparante, représentée par son mandataire, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première Résolution*

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième Résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent quatre-vingt-un mille vingt-quatre euros (EUR 681.024,-) à l'effet de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ordinaires d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de six cent quatre-vingt-treize mille cinq cent vingt-quatre euros (EUR 693.524,-), au moyen de la création et l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

#### *Souscription - Libération*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions et les libérations suivantes:

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement au moyen d'un apport en nature consistant en une créance détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la société d'un montant de six cent quatre-vingt-un mille vingt-quatre euros (la Créance), allouée au compte capital social de la Société.

Il a été prouvé par un certificat produit par l'Associé Unique et porté à la connaissance de la Société (le Certificat), que:

- l'Associé Unique est le propriétaire légal et bénéficiaire de l'Apport, qu'il détient libre de toute charges;
- sur la base des principes comptables généralement admis, la valeur de marché totale de l'Apport était d'au moins six cent quatre-vingt-un mille vingt-quatre euros (EUR 681.024,-); et
- l'Apport sera apporté par l'Associé Unique à la Société dans le cadre d'une augmentation de capital de la Société et sera alloué au compte capital social de la Société;

Ledit certificat, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

#### *Troisième Résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier le paragraphe premier de l'article 5 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« 5.1. Le capital de la Société est fixé à six cent quatre-vingt-treize mille cinq cent vingt-quatre euros (EUR 693.524,-), représenté par six cent quatre-vingt-treize mille cinq cent vingt-quatre parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### *Quatrième Résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter l'augmentation de capital et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, ou tout avocat ou employé de Stibbe Avocats au Luxembourg, chacun agissant individuellement, pour procéder, au nom de la Société, à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre des associés de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par le présent acte qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 décembre 2015. Relation: ILAC/2015/41412. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Référence de publication: 2016065643/191.

(160027161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

### **Meier Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 203.821.

### — STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq novembre,

par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

ont comparu:

European Marketing & Research Services Ltd., société de droit anglais enregistrée sous le nr.5234316, avec siège social au New Bridge Street House, 30-34 New Bridge Street, London EC4V 6BJ, ROYAUME UNI

ici représenté par Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 16 novembre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer comme suit:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "Meier Investments S.A." (la "Société").

La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique de la Société.

**Art. 2. Siège social.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires. A l'intérieur de la même commune, le siège social peut être transféré par simple décision de l'administrateur unique ou du conseil d'administration selon le cas.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des Statuts.

**Art. 4. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion

et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons, et en garantissant, accordant des prêts ou en assistant autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que ladite société.

En outre, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Enfin, la Société pourra, pour son propre compte, acquérir, détenir, donner en location et/ou éventuellement construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

## Chapitre II. - Capital - Actions

**Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit est fixé à un million cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.125.000) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille cent vingt-cinq euro (EUR 1.125,-) chacune.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.

## Chapitre III. - Administration - Surveillance

**Art. 6. Nomination des administrateurs.** Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 7. Pouvoirs des administrateurs.** Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, télégramme ou e-mail, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès-verbaux signés par l'administrateur unique.

**Art. 8. Administrateur délégué.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 9. Signature sociale.** La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) selon le cas, par la signature de l'administrateur unique, ou (iii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 10. Surveillance de la Société.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

#### Chapitre IV. - Exercice social - Actionnaires

**Art. 11. Exercice social.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 12. Convocation.** Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'actionnaire unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

**Art. 14. Affectation des bénéfices annuels.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 15. Date de l'assemblée générale.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le dernier jeudi du mois de juin à 11 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable suivant.

#### Chapitre V. - Dissolution - Liquidation

**Art. 16. Liquidation de la Société.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) à l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

#### Chapitre VI. - Disposition générales

**Art. 17. Modifications des statuts.** Les statuts pourront être modifiés, périodiquement par l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par une assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

**Art. 18. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.
2. La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2016.

### *Souscription*

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, le comparant préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les actions comme suit:

1) European Marketing & Research Services Ltd.

Prénommé ..... 1.000 actions

Toutes les actions sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de un million cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.125.000) se trouve dès à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille sept cents euros (EUR 2.700.-).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, le comparant préqualifié s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1)
3. Est appelés aux fonctions d'administrateur unique:

- Monsieur Serge Gurman, employé privé, né le 13.02.1956 à Bruxelles (Belgique), demeurant au 1, rue d'Avalon, L-1115 Luxembourg;

4. Est appelé aux fonctions de commissaire:

KV Associates S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67559 et ayant son siège social au 17, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

5. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle amenée à se prononcer sur les comptes de la Société en 2020.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 03 décembre 2016. 2LAC/2015/27604. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2016.

Référence de publication: 2016065373/188.

(160027383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

### **MFC S.C.S., Société en Commandite simple.**

**Capital social: MXN 2.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 197.139.

In the year two thousand fifteen,  
on the eighteenth day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

- Mexbrew Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of

Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du commerce et des sociétés) under the number B 174.652 (the “Limited Partner”);

- EFC S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du commerce et des sociétés) under the number B 197.079 (the “General Partner”);

both here represented by Mr. Yannick Bomans, with professional address at 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of two powers of attorney given under private seal.

Said powers of attorney signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented by their proxyholder, have requested the undersigned notary to state as follows:

I. That, Mexbrew Investment S.à r.l. and EFC S.à r.l., aforementioned, are currently the partners (the “Partners”) of MFC S.C.S., a partnership (société en commandite simple), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du commerce et des sociétés) under the number B 197.139, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 20 May 2015, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1877 dated July 28, 2015 (the “Partnership”). The Partnership's agreement of the Partnership has been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on May 27, 2015, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2182 dated August 21, 2015.

II. That the capital of the Partnership currently amounts to six hundred sixty-seven millions five hundred sixty-five thousand three hundred ninety-three Mexican Pesos (MXN 667,565,393) represented by six hundred sixty-seven millions five hundred sixty-five thousand three hundred ninety-three (667,565,393) partnership interests having a nominal value of one Mexican Peso (MXN 1), is wholly represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Partners have been beforehand informed.

III. That the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Decrease of the capital of the Partnership by an amount of six hundred sixty-seven million five hundred sixty-three thousand three hundred ninety-three Mexican Pesos (MXN 667,563,393), so as to decrease it from its current amount of six hundred sixty-seven million five hundred sixty-five thousand three hundred ninety-three Mexican Pesos (MXN 667,565,393) to two thousand Mexican Pesos (MXN 2,000) by the cancellation of six hundred sixty-seven million five hundred sixty-three thousand three hundred ninety-three Mexican Pesos (MXN 667,563,393) limited interests with a nominal value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each together with the reimbursement of the limited interest share premium in the amount of two hundred thirty-one billion four hundred nineteen million five hundred twenty-nine thousand nine hundred three Mexican Pesos and forty-five cents (MXN 231,419,529,903.45);

3. Approval of the delegation, to the sole manager of the Partnership, of the power to determine the practicalities of the repayment of the amount due to the Limited Partner of the Partnership further to the decrease of capital described in item 2 of the agenda above;

4. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Partnership agreement; and

5. Miscellaneous.

IV. That, on basis of the agenda, the Partners have taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Partners resolved to waive their right to the prior notice of the current meeting; they acknowledged being sufficiently informed on the agenda and considered being validly convened and therefore agreed to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It was further resolved that all the documentation produced to the meeting had been put at the disposal of the Partners within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

#### *Second resolution*

The Partners resolved to decrease the capital of the Partnership by an amount of six hundred sixty-seven million five hundred sixty-three thousand three hundred ninety-three Mexican Pesos (MXN 667,563,393), so as to decrease it from its current amount of six hundred sixty-seven million five hundred sixty-five thousand three hundred ninety-three Mexican Pesos (MXN 667,565,393) to two thousand Mexican Pesos (MXN 2,000) by way of cancellation of six hundred sixty-seven million five hundred sixty-three thousand three hundred ninety-three (667,563,393) limited interests with a nominal value of one Mexican Pesos (MXN 1) each (the “Capital Decrease”), together with the reimbursement of a limited interests share premium of two hundred thirty-one billion four hundred nineteen million five hundred twenty-nine thousand nine hundred three Mexican Pesos and forty-five cents (MXN 231,419,529,903.45) (the “Limited Interests Share Premium Reimbursement”). It is further resolved that the Capital Decrease and the Limited Interests Share Premium Reimbursement

will be carried out by means of a repayment in kind to the Limited Partner of a claim in an amount of two hundred thirty-two billion eighty-seven million ninety-three thousand two hundred ninety-six Mexican Pesos and forty-five cents (MXN 232,087,093,296.45) contributed by the Limited Partner to the Partnership on May 27, 2015 (the "Repayment in Kind").

#### *Third resolution*

The Partners resolved to delegate to the sole manager of the Partnership the power (i) to determine the practicalities of the Repayment in Kind to the Limited Partner and (ii) to take any action required to be done or make any decision in the name and on behalf of the Partnership, in order to execute any document or do any act and take any action as it deems necessary and appropriate in the name and on behalf of the Partnership in connection with the Repayment in Kind.

#### *Fourth resolution*

Pursuant to the Capital Decrease, the Partners resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Partnership agreement, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Capital.** The capital of the Partnership is set at two thousand Mexican Pesos (MXN 2,000), represented by two thousand (2,000) partnership interests having a nominal value of one Mexican Peso (MXN 1) each (the “Partnership Interests”) divided as follows: the General Partner holds one thousand (1,000) partnership interest (the “Unlimited Interest”), and the Limited Partner holds one thousand (1,000) partnership interests (the “Limited Interests”).”

There being no further business, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, he signed together with Us the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze,

le dix-huit décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

- Mexbrew Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.652 (le “Associé Commanditaire”);

- EFC S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.079 (l’“Associé Commandité”);

les deux ici représentées par M Yannick Bomans, résidant professionnellement au 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. Que Mexbrew Investment S.à r.l. et EFC S.à r.l., précitées, sont actuellement les associés (les “Associés”) de MFC S.C.S., une société en commandite simple constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.139, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné le 20 mai 2015, et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1877, en date du 28 juillet 2015 (la “Société”). Le contrat social de la Société a été modifié pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, du 27 mai 2015 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés, numéro 2182, en date du 21 août 2015.

II. Que le capital de la Société s'élève actuellement à six cent soixante-sept millions cinq cent soixante-cinq mille trois cent quatre-vingt-treize Pesos Mexicains (667.565.393 MXN) et qu'il est représenté par six cent soixante-sept millions cinq cent soixante-cinq mille trois cent quatre-vingt-treize parts d'intérêts ayant une valeur nominale d'un Peso Mexicain (1.-MXN) entièrement représentées et que par conséquent l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les Associés avaient préalablement pris connaissance.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Réduction du capital social de la Société à concurrence de six cent soixante-sept millions cinq cent soixante-trois mille trois cent quatre-vingt-treize Pesos Mexicains (667.563.393 MXN), afin de le réduire de son montant actuel de six cent soixante-sept millions cinq cent soixante-cinq mille trois cent quatre-vingt-treize Pesos Mexicains (667.565.393 MXN) à deux mille Pesos Mexicains (2.000 MXN) par l'annulation de six cent soixante-sept millions cinq cent soixante-trois mille trois cent quatre-vingt-treize (667.563.393) parts d'intérêts commanditaires d'une valeur nominale d'un Peso Mexicain (1.- MXN) chacune, conjointement au remboursement de prime d'émission des parts d'intérêts commanditaires pour un montant de deux cent trente et un milliards quatre cent dix-neuf millions cinq cent vingt-neuf mille neuf cent trois Pesos Mexicains et quarante-cinq centimes (231.419.529.903,45 MXN);

3. Approbation de la délégation au gérant unique de la Société du pouvoir de déterminer les modalités pratiques de remboursement du montant dû à l'Associé Commanditaire de la Société suite à la réduction de capital décrite dans la résolution 2 de l'agenda ci-dessus;

4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 du Contrat Social; et

5. Divers.

IV. Que sur base de l'ordre du jour, les Associés ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident de renoncer à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; ils reconnaissent qu'ils ont été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent donc avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de chacun des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés ont décidé de réduire le capital de la Société d'un montant de six cent soixante-sept millions cinq cent soixante-trois mille trois cent quatre-vingt-treize Pesos Mexicains (667.563.393 MXN), afin de le réduire de son montant actuel de six cent soixante-sept millions cinq cent soixante-cinq mille trois cent quatre-vingt-treize Pesos Mexicains (667.565.393 MXN) à deux mille Pesos Mexicains (2.000 MXN) par l'annulation de six cent soixante-sept millions cinq cent soixante-trois mille trois cent quatre-vingt-treize (667.563.393) parts d'intérêt de commanditaire d'une valeur nominale d'un Peso Mexicain (1.- MXN) chacune (la «Réduction de Capital»), conjointement au remboursement d'un montant de deux cent trente et un milliards quatre cent dix-neuf millions cinq cent vingt-neuf mille neuf cent trois Pesos Mexicains et quarante-cinq centimes (231.419.529.903,45 MXN) de prime d'émission des parts d'intérêts commanditaires (le «Remboursement de Prime d'Emission des Parts d'Intérêts Commanditaires»). Il est enfin décidé que la Réduction de Capital et le Remboursement de Prime d'Emission des Parts d'Intérêts Commanditaires s'effectueront au moyen d'un remboursement en nature à l'Associé Commanditaire d'une créance d'un montant de deux cent trente-deux milliards quatre-vingt-sept millions quatre-vingt-treize mille deux cent quatre-vingt-seize Pesos Mexicains et quarante-cinq centimes (232.087.093.296,45 MXN) apporté par l'Associé Commanditaire à la Société le 27 mai 2015 (le "Remboursement en Nature").

#### *Troisième résolution*

Les Associés ont décidé de déléguer au gérant unique de la Société le pouvoir (i) de déterminer les modalités pratiques du Remboursement en Nature à l'Associé Commanditaire et (ii) de prendre toute mesure devant être prise ou de prendre toute décision au nom et pour le compte de la Société afin de signer tout document ou faire tout acte et prendre toutes mesures qui paraissent nécessaires et appropriées au nom et pour le compte de la Société en rapport avec le Remboursement en Nature.

#### *Quatrième résolution*

Suite à la réduction de capital social de la Société, les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 du contrat social de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société s'élève à deux mille Pesos Mexicains (2.000 MXN), représenté par deux mille (2.000) parts d'intérêts sociales ayant une valeur nominale d'un Peso Mexicain (1 MXN) chacune (les “Parts sociales”) divisées comme suit: l'Associé Commandité détient mille (1.000) parts d'intérêts sociales (les “Parts d'Intérêts du Commandité”), et l'Associé Commanditaire détient mille (1.000) parts d'intérêts sociales (les “Parts d'Intérêts du Commanditaire”).”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et en cas de divergences entre les deux textes, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.  
Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ce dernier a signé avec Nous, notaire, la présente minute.  
Signé: Y. BOMANS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30706. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016065394/185.

(160027608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

**Outlet Ochtrup Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.440.086,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 202.577.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-eighth day of January, before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of Outlet Ochtrup Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office 19, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 202.577 (the Company). The Company has been incorporated on December 4, 2015 pursuant to a deed of Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations. The articles of associations of the Company (the Articles) have been amended on December 11, 2015 pursuant to a deed of Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

Outlet Site Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office 19, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 178.117 (the Sole Shareholder),

here represented by Peggy Simon, notary's clerk, whose professional address is in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Conversion of the share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) ordinary shares, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each into a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, with a par value of one euro (EUR 1) each;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of thirty-one million four hundred twenty-seven thousand five hundred eighty-six euro (EUR 31,427,586) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, with a par value of one euro (EUR 1) each, to thirty-one million four hundred forty thousand eighty-six euro (EUR 31,440,086) by the creation and issue of thirty-one million four hundred twenty-seven thousand five hundred eighty-six (31,427,586) ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1);

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above;

4. Subsequent amendment and restatement of the article 6 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of Intertrust Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to convert the share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) ordinary shares, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each into a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, with a par value of one euro (EUR 1) each.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-one million four hundred twenty-seven thousand five hundred eighty-six euro (EUR 31,427,586) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, with a par value of one euro (EUR 1) each, to thirty-one million four hundred forty thousand eighty-six euro (EUR 31,440,086) by the creation and issue of thirty-one million four hundred twenty-seven thousand five hundred eighty-six (31,427,586) ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1).

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to thirty-one million four hundred twenty-seven thousand five hundred eighty-six (31,427,586) ordinary shares, with a par value of one euro (EUR 1), by way of a contribution in cash amounting to thirty-one million four hundred twenty-seven thousand five hundred eighty-six euro (EUR 31,427,586) to be fully allocated to the share capital account of the Company.

The amount of thirty-one million four hundred twenty-seven thousand five hundred eighty-six euro (EUR 31,427,586) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder further resolves to amend and restate article 6 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

“ **Art. 5.** The share capital is set at thirty-one million four hundred forty thousand eighty-six euro (EUR 31,440,086), represented by thirty-one million four hundred forty thousand eighty-six (31,440,086) ordinary shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of Intertrust Luxembourg S.A, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le vingt-huitième jour du mois de novembre, par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Outlet Ochtrup Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202.577 (la Société). La Société a été constituée le 4 décembre 2015 suivant acte de Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 11 décembre 2015 suivant acte de Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A COMPARU:

Outlet Site Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.117 (l'Associé Unique),

dûment représentée par Peggy Simon, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Conversion du capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune en capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente-et-un millions quatre cent vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-six euros (EUR 31.427.586) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à trente-et-un millions quatre cent quarante mille quatre-vingt-six euros (EUR 31.440.086), par l'émission de trente-et-un millions quatre cent vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-six (31.427.586) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1);

3. Souscription et libération de la part sociale comme indiqué sous le point 1. ci-dessus;

4. Modification subséquente et refonte de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter entre autres l'augmentation de capital adoptée au point 1. ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et tout employé de Intertrust Luxembourg S.A., pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

6. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de convertir le capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune en capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-et-un millions quatre cent vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-six euros (EUR 31.427.586) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à trente-et-un millions quatre cent quarante mille quatre-vingt-six euros (EUR 31.440.086), par l'émission de trente-et-un millions quatre cent vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-six (31.427.586) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

#### *Souscription - Libération*

Sur ce, l'Associé Unique, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente-et-un millions quatre cent vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-six (31.427.586) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1), par un apport en numéraire d'un montant de trente-et-un millions quatre cent vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-six euros (EUR 31.427.586) entièrement affecté au compte de capital social de la Société.

Le montant de trente-et-un millions quatre cent vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-six euros (EUR 31.427.586) est à la disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide en outre de modifier et reformuler l'article 5.1 des Statuts afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trente-et-un millions quatre cent quarante mille quatre-vingt-six euros (EUR 31.440.086), représenté par trente-et-un millions quatre cent quarante mille quatre-vingt-six (31.440.086) parts sociales ordinaires, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et

tout employé de Intertrust Luxembourg S.A., chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 1<sup>er</sup> février 2016. Relation: GAC/2016/860. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 février 2016.

Référence de publication: 2016065432/170.

(160026827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

**Irmine, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Clinique Irmine).**

Siège social: L-1814 Luxembourg, 13, RUE iRMINE.

R.C.S. Luxembourg B 191.219.

L'an deux mille seize, le neuvième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

**A COMPARU:**

Madame Annie DERVIEUX, dirigeante de société, née à Besançon (France), le 2 mai 1953, demeurant à L-1814 Luxembourg, 13, rue Irmine,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "CLINIQUE IRMINE", établie et ayant son siège social à L-1814 Luxembourg, 13, rue Irmine, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 191219, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 1<sup>er</sup> octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3503 du 21 novembre 2014, et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

- Que la comparante est la seule associée actuelle (l'"Associé Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son Mandataire, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale en "IRMINE" et de modifier subséquemment l'article 1<sup>er</sup> des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe, entre le propriétaire actuel des parts sociales et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "IRMINE", (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de supprimer l'enseigne commerciale actuellement inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

*Troisième résolution*

Il est décidé de changer auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg l'adresse de Madame Annie DERVIEUX dans le chef de ses fonctions d'associée unique et de gérante unique de la Société.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange-sur-Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 11 février 2016. Relation: DAC/2016/2124. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé):* Carlo RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 19 février 2016.

Référence de publication: 2016068591/50.

(160031634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

**OPM Besitz und Verwaltungsaktiengesellschaft, Société Anonyme.**

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 22, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 203.803.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechszehn, den ersten Februar

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Norbert Lange, Geschäftsführer, geboren am 04. Januar 1964 in Oldenburg (Deutschland), wohnhaft in Deutschherrenstr.5, D-53177 Bonn.

Vorbenannte Person ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

**Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital**

**Art. 1.** Es wird eine anonyme Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung:

„OPM Besitz und Verwaltungsaktiengesellschaft“.

Die Gesellschaft kann einen einzigen oder mehrere Gesellschafter haben. Solange die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, kann diese durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, welcher nicht der einzige Gesellschafter zu sein braucht.

Der Tod, die Aufhebung der Zivilrechte, der Konkurs, die Liquidation oder der Bankrott des einzigen Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Grevenmacher.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Grevenmacher verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Zweck jedwelche Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Art, von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und an verbundene Gesellschaften alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien oder auf andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen und Unterstützung an verbundene Gesellschaften geben.

Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, kommerziellen und industriellen Operationen tätigen, beweglicher oder unbeweglicher Natur, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes.

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von dreihundertzehn Euro (EUR 310,-) pro Aktie.

Die Aktien sind Namensaktien.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder reduziert werden.

### Verwaltung - Überwachung

**Art. 6.** Wenn die Gesellschaft durch einen einzigen Gesellschafter gegründet wurde oder wenn durch die Generalversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter hat, kann die Gesellschaft durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, der „einzigster Verwalter“ genannt wird, bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, welche das Vorhandensein von mehr als einem Aktionär feststellt.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter hat wird diese durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei (3) Mitgliedern besteht, die nicht Aktionär sein müssen. In diesem Fall muss die Generalversammlung zusätzlich zu dem einzigen Verwalter zwei (2) neue Verwalter ernennen. Der einzige Verwalter beziehungsweise die Verwalter werden für eine Dauer ernannt, die sechs (6) Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung wiedergewählt und jederzeit abberufen werden.

Jeder Verweis auf den Verwaltungsrat in vorliegender Satzung ist ein Verweis auf den einzigen Verwalter solange die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat.

Wenn eine juristische Person Verwalter der Gesellschaft ist, muss diese einen ständigen Vertreter bestimmen, welcher die juristische Person gemäß Artikel 51bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dies abgeändert wurde (das „Gesetz von 1915“), vertritt.

Der/die Verwalter wird/werden durch die Generalversammlung ernannt. Die Gesellschafter bestimmen ebenfalls die Anzahl der Verwalter, ihre Vergütung und die Dauer ihres Mandates.

Wird die Stelle eines Mitglieds des Verwaltungsrates durch Tod, Pension oder jeden anderen Grund, frei, so können die verbleibenden Mitglieder durch einfache Stimmenmehrheit das frei gewordene Amt bis zur nächsten Generalversammlung der Aktionäre besetzen.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter hat die weitestgehenden Befugnisse alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen durchzuführen, die im Interesse der Gesellschaft sind.

Alle Handlungen, die nicht ausdrücklich durch gegenwärtige Satzung und das Gesetz von 1915 der Generalversammlung vorbehalten sind, fallen der Kompetenz des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwalters zu.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Wenn kein Vorsitzender vorhanden ist, kann der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwalter anvertraut werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei Vollmacht zwischen Mitgliedern möglich ist. Die Verwaltungsratsmitglieder können die Vollmacht schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax geben.

In Dringlichkeitsfällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden durch einfache Stimmenmehrheit gefasst. Im Falle von Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden der Versammlung entscheidend.

Handeln die Verwaltungsratsmitglieder einstimmig auf dem Wege eines Zirkularbeschlusses, so können sie ihre Zustimmung auf einem oder mehreren individuellen Dokumenten schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax oder über jedes andere elektronische Kommunikationsmittel, das die Zustimmung belegt, abgeben.

Die Beschlüsse, die durch den einzigen Verwalter gefasst werden haben die gleiche Ausführungskraft wie diejenigen, die durch den Verwaltungsrat gefasst werden und werden in Protokollen festgehalten, welche durch den einzigen Verwalter unterschrieben werden und wovon Kopien und Auszüge angefertigt werden können.

Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt.

**Art. 9.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung sowie der Vertretung der Gesellschaft in der Verwaltung dieser Geschäfte, übertragen.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter kann außerdem jedwelder Person, die nicht Verwalter sein muss, jedwede Spezialvollmacht erteilen sowie Vertreter und Angestellte ernennen und abberufen und ihren Lohn festsetzen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern beziehungsweise durch die Unterschrift des einzigen Verwalters, in der täglichen Geschäftsführung durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwalters, beziehungsweise durch die Unterschrift des einzigen Verwalters oder durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Bevollmächtigten des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwalters.

**Art. 11.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte(n) Kommissar(e) überwacht, die die Anzahl und Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit des(der) Kommissars/Kommissare, wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs (6) Jahre nicht überschreiten.

### **Geschäftsjahr - Generalversammlung**

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

**Art. 13.** Für den Fall, dass es nur einen Gesellschafter (einziger Gesellschafter) gibt, übt dieser im Laufe der ordnungsgemäss abgehaltenen Generalversammlungen sämtliche Befugnisse aus, welche laut dem Gesetz von 1915 der Generalversammlung obliegen.

Die Generalversammlungen werden gemäß den gesetzlichen Bestimmungen einberufen. Sie sind nicht nötig, wenn alle Gesellschafter bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und wenn sie erklären vorab von der Tagesordnung Kenntnis genommen zu haben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

**Art. 14.** Jede ordentliche oder außerordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn die Gesellschafter in den gesetzlich vorgesehenen Verhältnissen anwesend oder vertreten sind.

Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse, um alle Handlungen im Interesse der Gesellschaft zu tätigen oder zu ratifizieren.

**Art. 15.** Die Generalversammlung bestimmt über die Verwendung und die Zuteilung der Gewinne.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter ist ermächtigt, Zwischendividenden auszuschütten gemäß den gesetzlichen Bestimmungen.

**Art. 16.** Die jährliche Generalversammlung tritt in dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am 10. des Monats März um 12.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

**Art. 17.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes von 1915.

### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes von 1915 erfüllt sind.

### *Vorübergehende Bestimmungen*

- Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2016.
- Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2017 statt.

### *Schätzung der Gründungskosten*

Die aufgrund dieser Gründung angefallenen Ausgaben, Kosten, Entschädigungen oder Gebühren jeglicher Form, welche durch die Gesellschaft zu begleichen sind, werden auf ungefähr eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100.-) geschätzt.

### *Kapitalzeichnung*

Die gesamten einhundert (100) Aktien wurden durch Herrn Lange vorgenannt, gezeichnet und zu fünfundzwanzig Prozent (25%) eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von siebentausendsiebenhundertfünfzig Euro (EUR 7.750,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

### *Beschlüsse des Alleinigen Gesellschafters*

Sodann hat der Erschienene folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Zum einzigen Verwalter wird ernannt:

Herr Norbert Lange, Geschäftsführer, geboren am 04. Januar 1964, wohnhaft in Deutschherrenstr. 5, 53177 Bonn Der einzige Verwalter wird bis zur jährlichen Generalversammlung von 2020 genannt.

2.- Zum Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft ACCOUNT DATA EUROPE S.A. mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 70580.

Der Kommissar wird bis zur jährlichen Generalversammlung von 2020 genannt.

3.- Der Gesellschaftssitz befindet sich an folgender Adresse:

L-6791 Grevenmacher, 22, route de Thionville.

#### *Bevollmächtigung*

Der Erschienene erteilt hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in seinem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Senningerberg, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem diese Urkunde der anwesenden Person, welche dem unterzeichnenden Notar durch Name, Vorname, Familienstand und Anschrift bekannt ist, vorgelesen wurde, hat die anwesende Person zusammen mit dem Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: Norbert Lange, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 2 février 2016. 1LAC / 2016 / 3738. Reçu 75.-€.

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 10. Februar 2016.

Référence de publication: 2016065447/163.

(160027187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

#### **CommsCo Holding S.A. Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 84.260.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille seize, le onze février.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

#### A COMPARU:

VenTek International S.A., une société anonyme de droit suisse ayant son siège social au 54, rue Agasse, c/o Revidor - Société Fiduciaire S.A., Genève (Suisse), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Genève (Suisse) sous le numéro CHE-109.386.858,

ici représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, (le "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et la notaire soussignée, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "CommsCo HOLDING S.A. LUXEMBOURG", établie et ayant son siège social à L-1143 Luxembourg, 24 rue Astrid immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 84 260, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg dépositaire de la minute, le 16 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 333 du 28 février 2002;

2) Que le capital social est fixé à trois cent soixante-dix mille euros (370.000,- EUR), représenté par trois cent soixante-dix (370) actions sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées;

3) Que la partie comparante est propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

- 8) Que l'Actionnaire Unique accepte expressément le bilan de clôture au 10 février 2016;
- 9) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);
- 10) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;
- 11) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;
- 12) Que décharge pleine et entière est donnée à l'administrateur unique et au commissaire pour l'exécution de leur mandat respectif;
- 13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant le délai légal de cinq (5) ans au moins à l'ancien siège social à L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange-sur-Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 15 février 2016. Relation: DAC/2016/2213. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé):* Carlo RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 19 février 2016.

Référence de publication: 2016068573/56.

(160031477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

---

**CLC Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4645 Niederkorn, 139, route de Pétange.

R.C.S. Luxembourg B 203.812.

—  
STATUTS

L'an deux mille seize.

Le premier février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Madame Catherine LEVANTI, employée privée, née à Villerupt (France), le 29 avril 1975, demeurant à F-54190 Villerupt, 8, rue du Haut Poirier,

représentée par Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg en date du 9 décembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exécution de tous travaux administratifs et de secrétariat, la prestation de services informatiques, ainsi que toutes prestations de services et activités commerciales.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

La société pourra prendre toutes participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire ou connexe, et gérer et mettre en valeur ces participations.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de "CLC Consulting S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à dans la commune de Differdange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil.

**Art. 10.** Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Le ou les gérants peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le ou les gérants, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

#### *Souscription et libération du capital social*

Toutes les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par Madame Catherine LEVANTI, préqualifiée, et ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2016.

#### *Évaluation*

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée:

Madame Catherine LEVANTI, employée privée, née à Villerupt (France), le 29 avril 1975, demeurant à F-54190 Villerupt, 8, rue du Haut Poirier,

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante. Elle peut conférer des pouvoirs à des tiers.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-4645 Nieder Korn, 139, route de Pétange.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 février 2016. Relation: GAC/2016/912. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 février 2016.

Référence de publication: 2016065113/132.

(160027330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.